DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ENQUÊTE PUBLIQUE

Rapport d'enquête relatif à la Déclaration de Projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général de l'opération ''Linkcity'' et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues.

Réalisée du 13 mars au 13 avril 2018

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Daniel GUIRAUD

Commissaire enquêteur

TITRE 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- **1 – Historique, contexte, objet de l'enquête, cadre juridique**
- **2 - Contenu du dossier mis à la disposition du public**
- **3 - Déroulement de l'enquête publique**
- **4 – La concertation et la publicité autour de l'enquête**
- **5 – Observations, avis du public et des collectivités et réponses aux questions posées au porteur de projet**
- **6 - Observations, conclusions et avis du commissaire enquêteur**
- **7 – Annexes jointes au présent rapport**

- **Avis de la DREAL de non soumission à la procédure d'examen au cas par cas du 10 mai 2017**
- **Procès verbal de réunion d'examen conjoint du 14 septembre 2017**
- **Délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 2017**
- **Désignation du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif en date du 9 janvier 2017**
- **Arrêté préfectoral n° 2018-I-160 du 16 février 2018 organisant l'enquête publique**
- **Avis d'enquête publique émis par la préfecture de l'Hérault**
- **Certificats d'affichage de la commune et de la Métropole**
- **Annonces légales parues dans la presse**
- **Lettre de synthèse à la commune**
- **Mémoire du porteur de projet**
- **Registre d'enquête**

1 – Historique, contexte, objet de l'enquête, présentation du projet, cadre juridique, chronologie de la procédure.

➢ Historique

La commune de Fabrègues se trouve au pied de la Montagne de la Gardiole, sur la RN 113 à 12 km au sud-ouest de Montpellier. Lieu de passage et d'accueil : voie domitienne, grand chemin royal aujourd'hui la RD 113, le village existe depuis le IXe siècle avec un urbanisme particulier (circulade) qui remonte aux XIe et XIIe siècles.

Une d'histoire, riche en évènements, avec à partir du XIXe siècle, une évolution liée aux rapides progrès, puis à un déclin de la viticulture d'où une adaptation nécessaire aux nouvelles réalités économiques. L'évolution de la population en témoigne : 1 191 habitants en 1881, 1 771 en 1968 pour passer, en trente ans, à 5 900 habitants.

Aujourd'hui la commune qui compte 6 848 habitants, est partie intégrante de la communauté de Montpellier Méditerranée Métropole en Région Occitanie.

➢ Contexte

L'urbanisme de la commune repose actuellement sur son Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1989 et dont la troisième révision date de 1993. Ce POS continue à être opposable et à s'appliquer suivant l'article L.174-5 du Code de l'Urbanisme à la condition que le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) élaboré par la Métropole soit approuvé au plus tard le 31/12/2019.

De ce fait, une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du POS est nécessaire pour toute réalisation d'urbanisme privé après enquête publique.

Dans le cas, objet de cette enquête, il est nécessaire de recourir à une déclaration de projet pour la réalisation d'un programme de construction privé qui nécessite la mise en compatibilité du POS pour laquelle l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune compétente en matière de plan local , a décidé , en application de l'article L300-6 de se prononcer sur l'intérêt général par une déclaration de projet.

➢ Objet de l'enquête

Cette enquête publique à pour objet une demande de Déclaration de Projet relevant du Code de l'Urbanisme au titre de l'article L300-6 avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues (art 153-54 du Code de l'Urbanisme) afin de permettre la réalisation du projet dénommé ''Linkcity''. Le projet présenté relève d'une opération d'aménagement d'habitat sur les parcelles cadastrées AI 75 et AI 297.situées non loin du centre ville au cœur d'une zone résidentielle.

➢ Présentation du projet

Le projet conduit par l'opérateur privé ''Linkcity se situe en bordure de l'avenue Clémenceau à proximité immédiate du centre bourg. Il va consister à la réalisation de 4O logements collectifs composés de jardins d'agréments en rez-de-chaussée, dont 14 logements sociaux. Cette opération contribuera au rattrapage du déficit de la commune de Fabrègues en matière d'habitat social aujourd'hui de l'ordre de 35%.

Cette opération équivaudra à la réalisation de 2 393 m² de surface totale de plancher.

En application du règlement d'urbanisme, il sera réalisé 76 places de stationnement par logement soit 2 places par logement non sociaux et 1 place par logement social.
A ce décompte, il conviendra de retenir 1 place dite ''visiteur'' par logement.

Des aménagements piétonnier et paysagé complèteront l'ensemble de ce projet et permettront son intégration dans le site.

➢ Cadre juridique.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des dispositions légales suivantes :

Le code de l'Urbanisme

Et plus particulièrement les articles suivants :
- L.300-6
- L132-7 et 9
- L153-54 à L153-59

Le code des Collectivités Territoriales

Le code de l'Environnement

Et plus particulièrement les articles suivants :
- R. 123-1 à R. 123-6.

➢ Chronologie de la procédure règlementaire observée par le maître d'ouvrage, l'administration et le Commissaire Enquêteur pour ce projet.

2017 : Elaboration du projet porté par la commune avec le maître d'œuvre Linkcity.

8 avril 2017 : Saisine de l'Autorité Environnementale (DREAL Occitanie) pour examen au cas par cas.

10 mai 2017 : Avis de non soumission à procédure au cas par cas émis par la Direction Générale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie.

31 juillet 2017 : Décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (MRAc) déclarant le projet non soumis à évaluation environnementale.

14 septembre 2017 : Procès verbal De la réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées (PPA).

6 décembre 2017 : Délibération du Conseil Municipal de Fabrègues n° 2017 /026 autorisant monsieur le maire à l'ouverture d'une enquête publique.

9 janvier 2018: Décision du Tribunal administratif n° 2018000002/34 désignant le commissaire enquêteur.

16 février 2018 : Arrêté Préfectoral n° 2018-I-160 organisant l'enquête publique.

16 février 2018 : Avis d'enquête publique émis par la préfecture de l'Hérault.

1 3 Mars 2018 : Ouverture de l'enquête publique.

03 avril 2018 : Réunion avec le porteur de projet et l'élue à l'urbanisme.

16 avril 2018 : Remise du rapport de synthèse au maire de la commune et porteur de projet.

24 avril 2018 : Réponse du porteur de projet et finalisation du rapport d'enquête.

3 mai 2018 : Remise du rapport d'enquête à monsieur le Préfet de l'Hérault.

La procédure post enquête

Au terme de l'enquête, après avoir reçu l'avis du commissaire enquêteur sur la déclaration de Projet et sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols, le conseil municipal de la commune de Fabrègues devra se prononcer par délibération sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Concernant Montpellier Méditerranée Métropole elle devra se prononcer sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Fabrègues dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur.

Faute de délibération à l'issue du délai de deux mois, voire en cas de désaccord, le Préfet approuvera la mise en compatibilité du POS et notifiera sa décision au maire de la commune de Fabrègues dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

2 - Contenu du dossier d'enquête mis à la disposition du public

2-1 En mairie de Fabrègues

Dossier papier

Partie administrative

Désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif

Arrêté Préfectoral n° 2018-I-160 organisant l'enquête publique

Avis d'enquête publique émis par la préfecture de l'Hérault

Procès verbal De la réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées (PPA).

Décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (MRAc) déclarant le projet non soumis à évaluation environnementale.

Délibération du Conseil Municipal de Fabrègues n° 2017 /026 autorisant monsieur le maire à l'ouverture d'une enquête publique

Partie étude et technique propre au projet

Une notice d'intérêt Général comportant deux parties

- **1 Déclaration de projet**

  Présentation et description
  Intérêt général
  Etat initial de l'environnement

- **2 Mise en compatibilité du POS (Plan d'Occupation des Sols)**

  Rappel des modalités et de son cadre réglementaire
  Procédure et présentation du projet
  Proposition de mise en compatibilité du POS

2-2 Document numérisé sur les sites :

- **de la commune :** www.fabregues.fr

- **de la Préfecture :** www.herault . gouv

- **de la Métropole :** www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques

Autre accès au dossier

En préfecture de l'Hérault -34 Place des Martyrs de la Résistance à Montpellier de 8h30 à 16h30, à partir du point disposition des usagers situé dans le hall d'accueil.

3 - Déroulement de l'enquête publique

L'organisation de l'enquête a été régie par l'arrêté n° 2018-I-160 signé par le Préfet de l'Hérault.

Maitre d'ouvrage :

Commune de Fabrègues.

Contact : Madame Cécile LE BARS. Directrice Générale des Services.

Mairie de Fabrègues : 8, rue Paul DOUMER – 34690 Fabrègues.

Téléphone : 04 67 85 63 34

Mail : nathalie.vivier@fabregues.fr

Lieu de l'enquête et caractéristiques

Siège de l'enquête :

Le siège de l'enquête a été fixé à la mairie de Fabrègues commune d'implantation du projet.

Permanences prévues en mairie par l'arrêté et portées sur l'avis:

Mardi 13 mars 2018 de 9H à 12H (ouverture de l'enquête).

Jeudi 29 mars 2018 de 9H à 12H.

Vendredi 13 avril 2018 de 14H à 17H.

Adresse électronique dédiée à l'enquête : epfabregues2018.dp@sfr.fr

4 – Concertation et publicité autour de l'enquête

Concertation.

Des réunions en mairie au profit des riverains ont été organisées par l'opérateur. A savoir que cette concertation en amont aura déjà permis, avant le lancement de l'enquête publique, d'apporter des modifications architecturale pour minimiser les nuisances visuelles apportées par les vis-à-vis avec habitations existantes.

Ces échanges ont eu lieu aux dates suivantes.

- 27-04-2017 – M. PARTIS (parcelle 213), Mme RAGUSA (parcelle 212), M.PRESTAUX (parcelle 211) et M.PERRON (parcelle 210).
- 22-05-2017 – Les 4 participants de la réunion du 27-04-2017 + le propriétaire de la parcelle 209
- 06-06-2017 – Les 5 participants de la réunion du 22-05-2017
- 27-06-2017 – M. et Mme GAPIHAN (parcelle 252) & M. et Mme GARCIA (parcelle 253)
- 06-10-2017 – M. et Mme FAURENT & M.BONANSEA (parcelle 295)
- 24-10-2017 – M. et Mme BERNAL (parcelles 296, 286 et 284)
- 29-11-2017 – M. et Mme BERNAL & M. et Mme FAURENT

Publicité et information autour de l'enquête

Parution de l'arrêté par annonces légales dans deux journaux de la presse locale.

1°Parution : Avis d'ouverture d'enquête.

Midi Libre du jeudi 22 février 2018

La Gazette du jeudi 22 au mercredi 28 février 2018

2°Parution : Rappel d'avis d'enquête (dans la période des 8 premiers jours de l'enquête).

Midi Libre du jeudi 15 mars 2018.

La Gazette du jeudi 15 au 21 mars 2018

Autres moyens de publicité mis à disposition du public

- Affichage règlementaire réalisé par le maître d'ouvrage sur le site et à proximité immédiate des lieux concernés par l'opération, visibles depuis la voie publique.

- Information et documentation sur le site web de la Préfecture
- Information et documentation sur le site web de la commune
- Information et documentation sur le site web de la Métropole
- Affichage aux emplacements réservés à la Métropole
- Affichage en mairie

Documents attestant la bonne exécution de la publicité

- Certificats de publication et d'affichage pour la commune de Fabrègues.
- Certificats de publication et d'affichage pour la Métropole.
- Contrôle visuel de l'exécution de l'affichage par le commissaire enquêteur

5 - Observations ou avis

➢ 5-1: Observations formulées par le public

Registre déposé à la mairie de Fabrègues:

Visite du mardi 13 mars 2018

Mme GAPIHAN : parcelle n° 252 - Domiciliée Avenue 56 Georges CLEMENCEAU.

Mme GAPIHAN souhaite être informée de la hauteur des bâtiments ainsi que la composition du plan de façades des appartements qui seront situés en vis de sa propriété.
Cette personne s'inquiète également de la nature de l'écran végétal qui sera réalisé pour la réduction des nuisances visuelles avec le voisinage.

Visite du mercredi 14 mars 2018

Madame Lydie MARTINEZ domiciliée 56 avenue Georges CLEMENCEAU, parcelle n° 297, est venue consigner sur le registre, en complément de son courrier adressé au commissaire enquêteur, son intention de ne pas vendre au promoteur la parcelle n°297 comprise dans le projet initial. Elle rappelle également l'existence d'une servitude qui dessert les habitations de messieurs FOUROUX et BERNAT ainsi que son habitation.

Visite du mardi 20 mars 2018

Monsieur CHASTAN propriétaire sur l'arrière du projet demeurant 21 rue des cigales émet une réserve au sujet de l'évacuation des eaux pluviales étant donné qu'il y a quelques années, l'ancien propriétaire de la parcelle destinée au projet, a comblé un fossé sur l'arrière de la parcelle occasionnant de ce fait une inondation des villas jouxtant la parcelle.

Courrier postal adressé au commissaire enquêteur

Courrier du 14 mars 2018 de madame Lydie MARTINEZ domiciliée 56 avenue Georges CLEMENCEAU, parcelle n° 297, qui déclare ne pas faire partie du projet.

Courrier électronique adressé au commissaire enquêteur

Le public avait la possibilité d'adresser des messages électronique au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : epfabregues2018.dp@sfr.fr.

Un seul message est parvenu hors délai à cette adresse qui a été fermée le 13 avril 2018 à 18heures. Ce message qui comme il se doit n'a pas été pris en compte, a fait cependant l'objet d'une attention particulière signalée par le commissaire enquêteur dans ses conclusions ci-dessous.

Echange verbal avec le public durant les permanences

Le commissaire enquêteur a pu s'entretenir avec le public venu consigner des remarques sur le registre durant les permanences. Ces échanges ont permis de mieux appréhender les préoccupations de certains riverains du projet.

➢ 5-2 : Question formulée par le commissaire enquêteur

Madame Lydie MARTINEZ domiciliée 56 avenue Georges CLEMENCEAU, parcelle n° 297, déclare son intention de ne pas vendre au promoteur la parcelle n°297 comprise dans le projet initial. Cette annonce surprenante survient au cours de l'enquête.

Compte tenu de l'impossibilité de modifier le projet pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur souhaite cependant connaitre, avant d'émettre son avis, d'une part la viabilité du projet repensé sans cette parcelle et d'autres part, les modifications que cela va entraîner en termes du nombre de logements dans le respect de la proposition de mise en compatibilité du POS remanié pour ce projet.

➢ 5-3 : Questions posées et réponses du porteur de projet

1 - Concernant les observations consignées sur les registres :

Registres de la commune de Fabrègues

➢ **Mme GAPIHAN** : parcelle n° 252 - Domiciliée Avenue 56 Georges CLEMENCEAU.

Mme GAPIHAN souhaite être informée de la hauteur des bâtiments ainsi que la composition du plan de façades des appartements qui seront situés en vis de sa propriété.
Cette personne s'inquiète également de la nature de l'écran végétal qui sera réalisé pour la réduction des nuisances visuelles avec le voisinage.

Le promoteur doit donner les réponses à ce questionnement et fournir les éléments nécessaires à la preuve de son engagement.

- **Réponse :**

D'une manière générale, dans un souci de minimisation de leur impact visuel, les bâtiments ont été conçus autant que possible en toiture terrasse permettant une réduction de la hauteur des constructions à 6,53 m par rapport au terrain naturel (23 % de moins que la hauteur maximum autorisé par le règlement d'urbanisme à 8,50 m), soit une altimétrie à 41.89 NGF.

Ce toit-terrasse, constituant la majorité du vis-à-vis depuis la maison de Mme GAPIHAN, seul type de toiture visible depuis le jardin au sud et la piscine, permet au bâtiment projeté d'être d'une hauteur inférieure à la construction existante sur la parcelle (42.18 NGF).

Toutefois, le règlement d'urbanisme imposant la mise en œuvre de toitures en tuiles sur une partie du projet (altimétries : égout à 41.55 NGF et faîtage à 43.07 NGF) et notamment aux extrémités des bâtiments, celles-ci ont été conçues sans murs pignons (toitures à quatre pentes) et ont été placées de telle sorte qu'elles soient le moins visibles possible depuis les terrasses des riverains et en particulier du jardin de Mme GAPIHAN (voir ci-dessous).

Ces indications altimétriques figureront clairement dans le dossier de permis de construire.

P1 – *Vue depuis le jardin*

de la parcelle AI 252

P2 – *Vis-à-vis avec la construction existante*

située sur la parcelle AI 75 (projet)

Le site bénéficie d'un écran végétal existant en limite séparative sud-ouest avec la parcelle AI 295. Cette barrière est prévue maintenue (cette indication figurera dans le dossier de permis de construire, pièce PC2) et développée pour se prolonger le long de la limite séparative entre la parcelle AI 75 et la parcelle AI 252 (dans les limites de hauteur autorisées par l'article 671 du Code Civil pour une haie plantée en limite séparative).

En complément de cet écran végétal, la bande de 4 m non constructible par rapport à la limite séparative n'est pas prévue pour être affectée aux logements, mais réservée aux espaces communs aménagés.

Par ailleurs, les logements prévus en vis-à-vis du domicile de Mme GAPIHAN seront de type maisons individuelles groupées en R+1. Le rez-de-chaussée accueillera les séjours et/ou cuisine ouvrant sur des terrasses privatives d'une largeur de 2 m. Les chambres située au 1er niveau ne disposeront ni de terrasses, ni de balcons.

Enfin, nous vous précisons que dans une démarche de concertation avec les riverains, nous avons présenté le projet initial à Mme GAPIHAN le 30 juin 2017 avant le lancement de la procédure de mise en compatibilité du POS et une version actualisée, très proche de l'actuel projet de permis de construire, le 29 mars 2018.

- **Monsieur CHASTAN** propriétaire sur l'arrière du projet demeurant 21 rue des cigales émet une réserve au sujet de l'évacuation des eaux pluviales étant donné qu'il y a quelques années, l'ancien propriétaire de la parcelle destinée au projet, a comblé un fossé sur l'arrière de la parcelle occasionnant de ce fait une inondation des villas jouxtant la parcelle.

  Il apparait comme indispensable que le promoteur apporte des éléments relatifs à la gestion des eaux pluviales sur ce projet et notamment sur l'arrière de la parcelle concernée.

- **Réponse :**

  Une attention toute particulière a été portée à la gestion des eaux pluviales tout au long du développement de l'opération. Il est ainsi prévu :

  - une opération de terrassement d'ensemble afin d'aplanir le terrain à une altimétrie de 35,36m NGF + forme de pente vers l'avenue Clémenceau,

  - Il sera ainsi créé un unique bassin versant en direction de l'avenue Clémenceau où l'intégralité des eaux pluviales sera évacuée dans le collecteur existant. Ces indications d'altimétrie figureront dans le dossier de permis de construire (plans masse et plans VRD),

  - la mise en place de dispositifs de rétention des eaux pluviales dans des proportions supérieures aux besoins propres de la parcelle. L'opération va ainsi être en mesure de stocker 120 L/m² imperméabilisé conformément aux préconisations locales. Ce stockage sera réalisé d'une part sur les toitures terrasses et d'autre part sur dans des noues paysagères (espaces verts) situées le long de l'avenue Clémenceau et en limite séparative sud-ouest.

  A noter que la MISE 34 effectue une vérification de la conformité des dispositifs mis en œuvre et doit donner un accord favorable à toute délivrance de permis de construire. Un bureau d'étude spécialisé dans la gestion des fluides (la société BETEM) a été spécifiquement missionné sur cette question et une notice hydraulique précisant les modalités de gestion des eaux pluviales sur l'intégralité de la parcelle sera jointe au dossier de permis de construire.

- **Madame Lydie MARTINEZ** domiciliée 56 avenue Georges CLEMENCEAU, parcelle n° 297, est venue consigner sur le registre, en complément de son courrier adressé au commissaire enquêteur, son intention de ne pas vendre au promoteur la parcelle n°297 comprise dans le projet initial. Elle rappelle également l'existence d'une servitude qui dessert les habitations de messieurs FOUROUX et BERNAT ainsi que son habitation.

- **Réponse :**

  La réponse est donnée ci-dessous au chapitre du questionnement du Commissaire enquêteur.

2- Concernant les courriers reçus :

Madame Lydie MARTINEZ domiciliée 56 avenue Georges CLEMENCEAU, qui confirme par écrit ses observations ci-dessus.

Monsieur Yann PERON secrétaire de l'association Le Clémenceau de Fabrègues.

Courrier reçu hors délai d'enquête le 16 avril 2018. Les inquiétudes exprimées par cette association ne figurent pas au questionnement et au mémoire du porteur de projet. Le sujet qui traite de la mise en sécurité des accès routiers est cependant relevé par le commissaire enquêteur dans ses observations ci-dessous.

4- Question formulée par le Commissaire enquêteur

Madame Lydie MARTINEZ domiciliée 56 avenue Georges CLEMENCEAU, parcelle n° 297, déclare son intention de ne pas vendre au promoteur la parcelle n°297 comprise dans le projet initial. Cette annonce surprenante survient au cours de l'enquête.

Compte tenu de l'impossibilité de modifier le projet pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur souhaite cependant connaitre, avant d'émettre son avis, d'une part la viabilité du projet repensé sans cette parcelle et d'autres part, les modifications que cela va entraîner en termes du nombre de logements dans le respect de la proposition de mise en compatibilité du POS remanié pour ce projet.

- **Réponse :**

Nous avions initialement engagé des discussions avec Mme MARTINEZ en vue de l'acquisition de la parcelle AI 297. Ces discussions n'ayant finalement pas abouti, l'assiette foncière de notre projet est donc, désormais, uniquement constituée de la parcelle AI 75.

La parcelle AI 297 ayant été envisagée comme une surface d'espaces verts non construits dans le cadre de la présente opération, son retrait du périmètre du projet n'a d'incidence ni sur l'architecture, ni sur le projet de mise en compatibilité du POS, ni sur l'opération immobilière telle que décrite dans la Déclaration de Projet et ne présente donc aucun caractère substantiel.

Le nombre de logements sociaux projeté est maintenu à 14 conformément à la Déclaration du Projet et ceux-ci représenteront au moins 35 % des logements construits dans le cadre de l'opération. L'intérêt général du projet n'est donc nullement affecté par cette modification.

Le permis de construire mettra en évidence la viabilité du projet et le respect de l'intégralité des dispositions d'urbanisme applicables (nombre de logements sociaux, surface de plancher, respect des prospects, nombre de places de stationnement, surface d'espaces communs aménagés, etc.).

Nous avons bien identifié la présence d'une servitude de passage supportée par la parcelle AI 297 (appartenant à Mme MARTINEZ) au bénéfice des époux FAURENT

(parcelle AI 295) et BERNAL (parcelle AI 283). Cette indication est toutefois sans objet dans le cadre du Projet réduit à la seule parcelle AI 75.

TITRE 2

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Généralités

En ce qui concerne l'organisation et le déroulement de l'enquête, il conviendra de souligner la qualité de l'accueil et des conditions réservés au commissaire enquêteur par le maître d'ouvrage, ainsi que la collaboration très appréciée des services de la préfecture en charge de l'organisation de la procédure d'enquête.

Les visites et entretiens avec l'opérateur durant l'enquête ont été très bénéfiques et ont permis de s'assurer de la bonne prise en charge des préoccupations des riverains impactés par le projet.

La modification du périmètre du projet, survenue en cours d'enquête avec le courrier et la visite de madame MARTINEZ, a permis sans que la procédure d'enquête et les documents en soient modifiés, d'anticiper sur les questionnement relatifs à la viabilité du projet ainsi affecté.

Une concertation en amont

Dans le projet, objet de cette enquête, il apparait comme évident que la phase de concertation a été prise en compte avant le lancement de la procédure. La rencontre avec l'élue chargée de l'urbanisme a permis de confirmer que des réunions destinées à informer les riverains ont été organisées en amont par le porteur de projet .

A savoir que ce dernier a organisé à son initiative la visite à domicile de la plupart des proches riverains.

Une faible participation du public

Comme bien souvent dans ce genre de projet, la participation du public reste très faible malgré les phases de concertation et de communication mises en œuvre avant et pendant l'enquête dans le respect de la procédure réglementaire.

Analyse faite du faible taux de participation, il en ressort que les personnes qui se sont manifestées sont toutes proches riveraines du projet.

L'habitat locatif et locatif social

Ce projet qui relève d'une priorité de la politique étatique à l'égard de celle des collectivités, présente un réel caractère d'utilité publique et d'intérêt général. A noter que l'Occitanie se situe parmi les régions les plus déficitaires sur le plan des logements sociaux.

Le temps d'attente moyen pour obtenir un logement étant de 17 mois. L'amélioration en termes de potentiel habitat sur la commune apportera un allègement des charges financières au titre des pénalités qui grèvent les recettes municipales pour non respect des cotas.

Cette déclaration de projet d'intérêt général permettra de mettre en compatibilité le document d'urbanisme POS avec le projet, sans attendre les délais supplémentaires nécessaires à l'instruction et à la validation du PLUi instruit par la Métropole.

L'intégration paysagère et les nuisances

Les constructions qui s'élèveront sur le site d'une friche industrielle aujourd'hui peu esthétique, seront limitées à R+1 pour parfaire l'intégration dans le volume architectural. Le recours à la réalisation d'écrans végétaux et à la conservation de l'existant contribuera à atténuer les nuisances visuelles directes.

Pour clore ce chapitre, je voudrai mettre en évidence la demande d'une association riveraine parvenue hors délai d'enquête, qui s'inquiète du problème de mise en sécurité lié à la circulation routière et plus particulièrement au niveau de l'accès au projet à partir de la route RD 613. **Il reviendra à la commune d'être vigilante et d'étudier ce sujet au moment de l'instruction du permis de construire.**

En conclusion, cette opération techniquement réalisable en termes de réseaux divers, apparait comme positive au regard des besoins et des objectifs du PLH de Montpellier Méditerranée Métropole fixés pour la commune de Fabrègues. Le projet contribuera avec le projet similaire de La Fabrique actuellement en cours, au rattrapage du déficit en logements sociaux sur la commune.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de Projet

relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général de l'opération ''Linkcity''

AVIS du Commissaire Enquêteur

Considérant :

- que la procédure prévue pour cette enquête a bien été respectée et que la publicité pour apporter à connaissance du public a bien été réalisée,

- que la phase de préparation a permis **une concertation amont exemplaire** mise en œuvre par les élus et l'opérateur désigné pour la conduite du projet ,

- que cette opération s'inscrit dans une démarche de **rattrapage en termes de potentiel d'habitat locatif et social** sur un secteur en demande,

- l'intérêt réel que représente ce projet au regard **des objectifs à atteindre au niveau national et régional pour le développement de l'habitat dans le respect des directives relatives aux lois SRU et ALUR.**

- que le dossier dans son ensemble est clair et d'une lecture facile pour un non spécialiste,

- que la phase administrative amont a permis d'obtenir la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas , et **qu'il n'existe pas de d'enjeux environnementaux particuliers,**

- que préalablement à la procédure d'enquête publique, a bien eu lieu la réunion **d'examen conjoint organisé le 14 septembre 2017** par la commune de Fabrègues,

- que le site retenu pour l'implantation de ce projet se trouve à proximité immédiate du centre bourg et de ses services et que les capacités sont **jugées suffisantes en termes de réseaux divers,**

- **l'intérêt général de cette l'opération** à taille humaine qui va augmenter le taux de logements sociaux sur la commune en respectant la diversité et la mixité sociale tout en préservant la concentration de logements locatifs sociaux du type collectif,

- que le rétrécissement du périmètre du projet survenu en cours d'enquête après l'abandon de la parcelle N°297, **n'altère pas l'économie générale** au sens de la déclaration de projet,

- que les remarques, observations ou préconisations formulées soit par écrit ou oralement par l'ensemble des personnes qui se sont déplacées, ont bien été rapportées par le commissaire enquêteur dans son rapport de synthèse et commentées au maître d'ouvrage qui a fourni dans les délais les éléments de réponses,

Sur la base de mes observations générales et des considérations énumérées ci-dessus, **j'émets un avis Favorable à la Déclaration de Projet d'Intérêt Général** relevant du Code de l'Urbanisme pour l'opération ''Linkcity'' sur la commune de Fabrègues.

A Montpellier, le 3 mai 2018

Daniel GUIRAUD Commissaire Enquêteur

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols

de la commune de Fabrègues pour la réalisation du projet d'habitat ''Linkcity''

AVIS du Commissaire Enquêteur

Considérant :

- que la procédure prévue pour cette enquête a bien été respectée et que la publicité pour apporter à connaissance du public a bien été réalisée,

- que la phase de préparation a permis **une concertation amont exemplaire** mise en œuvre par les élus et l'opérateur désigné pour la conduite du projet ,

- que préalablement à la procédure d'enquête publique, a bien eu lieu **la réunion d'examen conjoint organisé le 14 septembre 2017** par la commune de Fabrègues,

- que le dossier dans son ensemble est clair et d'une lecture facile pour un non spécialiste,

- que le site retenu pour l'implantation de ce projet se trouve à proximité immédiate du centre bourg et des services et **qu'il gommera une friche industrielle dans un quartier résidentiel,**

- que l'esquisse du projet présente une intégration paysagère qui prend en compte l'existant et **assure de minimiser les effets de nuisances visuelles aux riverains**,

- que le rétrécissement du périmètre du projet après **l'abandon de la parcelle N°297, ne modifie en rien le principe de mise en compatibilité du POS** tel que présenté,

- que les remarques, observations ou préconisations formulées soit par écrit ou oralement par l'ensemble des personnes qui se sont déplacées, ont bien été rapportées par le commissaire enquêteur dans son rapport de synthèse et commentées au maître d'ouvrage qui a fourni dans les délais les éléments de réponses,

- **l'avis favorable du commissaire enquêteur sur la déclaration de projet** portant sur l'intérêt général de l'opération,

Sur la base de mes observations générales et des considérations énumérées ci-dessus, **j'émets un avis Favorable à la mise en compatibilité du POS** dans le cadre de la Déclaration de Projet pour l'opération ''Linkcity'' sur la commune de Fabrègues.

A Montpellier, le 3 mai 2018

Daniel GUIRAUD Commissaire Enquêteur

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ENQUÊTE PUBLIQUE

Rapport d'enquête relatif à la Déclaration de Projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général de l'opération ''Linkcity'' et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues.

7 – Annexes

- **Avis de la DREAL de non soumission à la procédure d'examen au cas par cas du 10 mai 2017**
- **Procès verbal de réunion d'examen conjoint du 14 septembre 2017**
- **Délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 2017**
- **Désignation du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif en date du 9 janvier 2017**
- **Arrêté préfectoral n° 2018-I-160 du 16 février 2018 organisant l'enquête publique**
- **Avis d'enquête publique émis par la préfecture de l'Hérault**
- **Certificats d'affichage de la commune et de la Métropole**
- **Annonces légales parues dans la presse**
- **Lettre de synthèse à la commune**
- **Mémoire du porteur de projet**
- **Registre d'enquête**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Direction Énergie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Est

Affaire suivie par : RICHARD Olivier
eicasparcas.dreal-langrous@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 97 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le

Le Directeur régional,

à 10 MAI 2017

LINKCITY SUD-EST
905, rue d'Espagne
Lyon Saint-Exupery Aéroport
Hub Business 3 – CS 40 008
69 124 COLOMBIER-SAUGNIEU

À l'attention de M. Aymeric DE ALEXANDRIS

Objet : Avis de non soumission à la procédure d'examen au cas par cas

projet de : construction d'une résidence sise 54 de l'avenue Clemenceau à Fabrègues

déposé par : Linkcity sud-est

Vous m'avez transmis par :
☒courrier électronique reçu sur la boîte dédiée : eicasparcas.dreal-langrous@developpement-durable.gouv.fr
☐courrier postal recommandé
☐dépôt physique du dossier à la DREAL
une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact de votre projet cité en objet.

En ma qualité d'autorité environnementale et au regard de l'ensemble des éléments fournis dans votre dossier, je vous informe que l'opération de construction citée en objet et prévoyant la création d'une surface de plancher totale de 2450 m² sur un terrain d'assiette de 4777 m² ne relève pas de la rubrique 39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement et n'est donc pas soumis à la procédure d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact en application de l'article R122-2-II du code de l'environnement.
Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que, dans le cas où le porteur de projet envisage de recourir à la procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du POS de Fabrègues, cette procédure sera soumise à évaluation environnementale systématique du fait de la présence d'un site Natura 2000 sur une partie du territoire communal, conformément à l'article R. 104-9 du code de l'urbanisme.

Frédéric DENTAND
Directeur Adjoint DEC

Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas en application de l'article R. 104-28 du Code de l'urbanisme, sur la mise en compatibilité du POS de Fabrègues (34) par déclaration de projet

N° saisine 2017-5226

n°MRAe 2017DKO105

La mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe), en tant qu'autorité administrative compétente en matière d'environnement en application du décret n°2016-519 du 28 avril 2016 ;

Vu la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe II ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles R.104-8, R.104-16, R.104-21 et R.104-28 à R.104-33 ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mai 2016 portant nomination des membres des MRAe ;

Vu la convention signée entre le président de la MRAe et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la délibération n°2016-01 de la MRAe, en date du 24 juin 2016, portant délégation à Marc Challéat, président de la MRAe, et à Bernard Abrial, membre de la MRAe, pour prendre les décisions faisant suite à une demande d'examen au cas par cas ;

Vu la demande d'examen au cas par cas relative au dossier suivant :

- n°2017-5226 ;
- mise en compatibilité par déclaration de projet du POS de Fabrègues, déposée par la commune ;
- reçue le 12 juin 2017 ;

Vu la consultation de l'agence régionale de santé en date du 31 mai 2017 et l'avis rendu le 19 juin 2017 ;

Considérant que la commune de Fabrègues (31,46 km² et 6 288 habitants) met en compatibilité son POS par déclaration de projet afin de permettre l'urbanisation de310 m² de zone INAh pour la réalisation d'un projet de construction de logement ;

Considérant que le secteur concerné par la mise en compatibilité est déjà artificialisé et constitue une « dent creuse » au sein de l'urbanisation existante ;

Considérant que le projet dans son ensemble vise la construction de 40 logements dont 35 % de logements sociaux dans le respect du plan local de l'habitat (PLH) ;

Considérant que le secteur destiné à être urbanisé est situé en dehors de zones répertoriées à enjeux écologiques forts ou identifiées comme continuités écologiques à maintenir ou renforcer; de zone humide ou de zone de risque ;

Considérant que la commune est en mesure de desservir les nouveaux logements en eau potable et en assainissement des eaux usées ;

Considérant en conclusion qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement ;

Décide

Article 1er

La mise en compatibilité par déclaration de projet du POS de la commune de Fabrègues, objet de la demande n°2017-5226, n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie (MRAe) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr et sur le Système d'information du développement durable et de l'environnement (SIDE) : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr.

Fait à Marseille, le 31 juillet 2017

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale,
Marc Challéat

Voies et délais de recours contre une décision imposant la réalisation d'une évaluation environnementale

Recours administratif préalable obligatoire, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux : ***(Formé dans le délai de deux mois suivant la mise en ligne de la décision)***
Le président de la MRAe LRMP
DREAL Occitanie
Direction énergie connaissance - Département Autorité environnementale
1 rue de la Cité administrative Bât G
CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex 9

Recours hiérarchique : ***(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)***
Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Recours contentieux : ***(Formé dans le délai de deux mois à compter de la notification/publication de la décision ou bien de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique)***
Tribunal administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34000 Montpellier

Conformément à l'avis du Conseil d'État n°395916 du 06 avril 2016, une décision de dispense d'évaluation environnementale d'un plan, schéma, programme ou autre document de planification n'est pas un acte faisant grief susceptible d'être déféré au juge de l'excès de pouvoir. Elle peut en revanche être contestée à l'occasion de l'exercice d'un recours contre la décision approuvant le plan, schéma, programme ou autre document de planification.

VILLE DE FABRÈGUES

PROCES VERBAL
REUNION EXAMEN CONJOINT
DU JEUDI 14 SEPTEMBRE

Projet d'aménagement du secteur Link city

Déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS)

Présents :

Mme FOURCADE Mylène	Adjointe au maire – Commune
Mme LE BARS Céline	DGS - Commune
Mme FOURCAUD Marie laure	DDTM 34
M BOUTERIN Bruno	CCI Hérault
Mme FERROTIN Isabelle	Studio Méditerranée urbanisme
Mme LIBOUREL Isabelle	Studio Méditerranée urbanisme
DIEU Gaël	LINKCITY
JOYEUX Guillaume	LINKCITY

Excusés :

M MARTINIER Jacques	Maire – Commune
Montpellier Méditerranée métropole	

Absents :

Préfecture de région

Région Occitanie

Département de l'Herault

Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Hérault

Chambre d'agriculture

Mme Fourcade, adjointe à l'urbanisme, ouvre la séance d'examen conjoint en rappelant le contexte.

La commune de Fabrègues est actuellement couverte par un POS. La révision du POS de Fabrègues engagée par la Commune en 2010, n'a pas été poursuivie. La commune n'a plus de zones ouvertes à l'urbanisation. Il a donc été nécessaire, dans l'attente de l'élaboration et de l'approbation du PLUi, de mettre en œuvre une procédure adéquate à l'évolution du document d'urbanisme.

La réunion concerne aujourd'hui un projet porté par le promoteur Linkcity en bordure de l'avenue Georges Clémenceau à proximité immédiate du centre village. Il s'agit de petits collectifs (R+1) afin de s'intégrer au mieux dans l'environnement proche composé d'habitat individuel. Le projet se situe principalement en zone UD (parcelles AI 75 et AI 297) mais également pour une faible part en zone INAh. Le règlement actuel ne permet pas la réalisation de collectif c'est la raison pour laquelle une procédure de déclaration de projet est initiée.

Il s'agit de la 2ieme déclaration de projet pour la commune, la précédente procédure actuellement en phase d'enquête publique concerne le secteur de la fabrique.

L'opération présentée ici est plus petite puisqu'il s'agit d'un programme de 40 logements dont 35 % de LLS soit 14 logements. Il permet de répondre en partie au besoin conséquent de la commune en matière de production de logements (160 logements annuel au PLH) et de mixité sociale.

L'intérêt général du projet est également lié à la nécessité de revaloriser cette parcelle aujourd'hui dégradée située en entrée de ville.

Mme FOURCAUD (DDTM) indique que l'intérêt général du projet semble avéré compte tenu notamment du retard de la commune en matière de production de LLS. Par ailleurs, elle note la compatibilité du projet avec le SCOT et le PLH. Sur le principe, la DDTM est donc favorable au projet présenté.

Mme FOURCAUD ajoute que le projet est situé dans une zone de protection contre le bruit puisqu'il est localisé en bordure de l'avenue Georges Clémenceau. La quasi-totalité de la parcelle est concernée. Des prescriptions acoustiques sont-elles prévues ? Est-ce possible de les ajouter au dossier ? Il serait judicieux de mentionner les prescriptions acoustiques auxquelles sont soumis les bâtiments dans le préambule du règlement de la zone UDc.

M DIEU Gaël (Linkcity) répond par l'affirmative et indique que des mesures de protection sont prévues conformément à la règlementation. Ce point sera précisé dans la demande de permis de construire.

Mme FOURCAUD s'interroge également sur l'application de l'amendement Dupont. Le plan de zonage du POS ne le fait pas apparaitre mais il devrait pourtant figurer sur l'ensemble des zones non urbanisées et donc en zone INah.

Mme LE BARS indique qu'aucune pièce du POS ne fait apparaitre l'amendement Dupont sur ce secteur. Le projet n'étant pas dans l'emprise graphique de l'amendement Dupont, il n'est pas concerné par ces dispositions.

Mme FERROTIN (Studio Méditerranée urbanisme) ajoute que l'emprise du bâtiment n'est pas prévue en zone INAh. Il s'agit néanmoins de parking et la présence de l'application de l'amendement aurait pu poser problème de ce point de vue.

Mme FOURCAUD répond que ce point mérite d'être vérifié. L'amendement Dupont s'applique en dehors des zones urbanisées même si le document d'urbanisme ne le mentionne pas sauf si une étude l'a supprimé ou modifié. Ce qu'il faut vérifier, c'est si une telle étude a été réalisée dans un dossier d'évolution du POS. S'il n'y en a pas eu, elle devra être réalisée dans le cadre de la présente déclaration de projet.

Autre question, une pollution du sol a-t-elle été constatée ? Enfin, le SDIS a-t-il été consulté sur le plan de masse proposé ? Son avis est important notamment au regard de la longueur de la voie interne à l'opération.

M DIEU Gaël (Linkcity) répond sur le premier point que des diagnostics ont été réalisés et que toutes les mesures nécessaires à la dépollution du site, notamment en matière de désamiantage, seront réalisées. Concernant le SDIS, même sil ne fait pas partie des PPA consultées aujourd'hui, nous l'avons rencontré. Il a simplement demandé à ce que la voie soit droite afin de pouvoir reculer les véhicules de secours sans difficulté. Le projet a été adapté en conséquence. Une aire de retournement n'est pas nécessaire.

M BOUTERIN Bruno indique que la CCI est favorable au projet qui concourt à la dynamique du centre-ville.

Mme Fourcade remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Envoyé en préfecture le 08/12/2017
Reçu en préfecture le 08/12/2017
Affiché le
ID : 034-213400955-20171206-2017_026-DE

République Française **Département de l'Hérault**

MAIRIE DE FABREGUES

Délibération du Conseil Municipal n° 2017/026

Séance du **6 décembre 2017**

Date de convocation :	***30 novembre 2017***
Date d'affichage :	***30 novembre 2017***
Nombre de membres :	
- afférents au Conseil Municipal :	***29***
- en exercice :	***29***
- qui ont pris part à la délibération :	***26***

L'an **deux mille dix-sept** et le **six décembre** à **19 heures 10**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques MARTINIER, Maire de Fabrègues.**

Présents : M. Jacques MARTINIER – M. Jean-Marc ALAUZET – M. Christian SOUVEYRAS Mme Christine PALA – Mme Mylène FOURCADE – M. Claude JUEN – Mme Myriam PENA M. Jean-Olivier JOB – M. Alain FAUCHARD – Mme Thérèse VIDAL – M. Philippe LIGNY Mme Zohra PIETRANTONI – M. Jean-François CALONNE – Mme Elisa VEIGA – M. Serge JACOB Mme Marie-Carmen GOMEZ – M. Sébastien FARRAUTO – Mme Solange MARTIN-BONNIER M. Jean-Pierre LAPORTE – Mme Marielle FENECH-MONFORT – Mme Aurélie MATEO.

Représentés : Mme Edith TRUC – M. Dominique CRAYSSAC – M. Pierre VAN CRAENENBROECK Mme Sandra BEGUET– Mme Amandine BATTAGLIA.

Absents : M. Dominique WACHTER – M. Laurent PITHON – Mme Colette ORTEGA.

Objet : URBANISME : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS – Projet Linkcity.

Madame le Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme présente au Conseil Municipal le projet envisagé sur le secteur de l'avenue Georges Clémenceau.

Ce dernier concerne une opération portée par l'opérateur Linkcity en bordure de l'avenue Georges Clémenceau. La parcelle concernée n° AI 75 est actuellement occupée par une entreprise de pré-presse, qui n'est plus en activité aujourd'hui.

Le projet en question consiste en la construction de bâtiments de logements collectifs, composés de jardinets en rez-de-chaussée. A terme, le projet viendra accueillir 40 logements dont 14 logements sociaux (35 %). La hauteur du bâti sera limitée à R+1. L'objectif est de permettre une parfaite intégration dans la volumétrie architecturale environnante.

... / ...

Envoyé en préfecture le 08/12/2017
Reçu en préfecture le 08/12/2017
Affiché le
ID : 034-213400955-20171206-2017_026-DE

Le projet sera directement accessible depuis la RD 613. Une étude de trafic a été menée en parallèle pour vérifier l'impact du projet sur la circulation viaire de cet axe majeur. L'impact circulatoire du projet résidentiel de Linkcity sur la RD 613 sera très faible, induisant une augmentation de trafic de 2 % maximum par rapport aux flux actuels. Cette étude de trafic est fournie en annexe du dossier de déclaration de projet.

Pour permettre la réalisation du projet, une modification du règlement de la zone UD est nécessaire sur le caractère et les caractéristiques de la zone aujourd'hui composée exclusivement de logements non collectifs.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à la majorité de la Commission Urbanisme du 16 novembre 2017.

Ainsi,

Vu les articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-13 et R.153-15 à R.153-17 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 Avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014 ayant créé Montpellier Méditerranée Métropole par transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier au 1er janvier 2015. A cette occasion, la compétence urbanisme a été transférée, conformément à l'article 43 de la loi MAPTAM, codifié dans l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de Montpellier du 17 février 2006 approuvant le SCOT ;

Vu la délibération en date du 31 mars 2001 approuvant le Plan d'Occupation des Sols (devenu PLU), modifié le 30 mars 2005 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2006 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire Adjoint et après en avoir délibéré à la majorité contre trois (M. LAPORTE – Mme FENECH-MONFORT et Mme MATEO) :

Article 1 :
Prend acte du projet d'aménagement porté par l'opérateur Linkcity concernant une opération à dominante habitat, affichant la réalisation de 40 logements dont 35 % de logements locatifs sociaux.

Article 2 :
Arrête le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS.

... / ...

Envoyé en préfecture le 08/12/2017
Reçu en préfecture le 08/12/2017
Affiché le
ID : 034-213400955-20171206-2017_026-DE

Article 3 :
Autorise Monsieur le Maire à demander l'ouverture d'une l'enquête publique.

Plus n'est délibéré,

Fait les jour, mois et an que dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents à la séance.

Le Maire,

Jacques MARTINIER.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis au représentant de l'Etat le ……

Notifié le ……

VILLE DE FABREGUES
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017

Note de synthèse n° 9

OBJET : URBANISME : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS – Projet Link city.

Madame le Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme présente au Conseil Municipal le projet envisagé sur le secteur de la Fabrique.

Ce dernier concerne une opération portée par l'opérateur Link City en bordure de l'avenue Clémenceau. La parcelle concernée n° AI 75 est actuellement occupée par une entreprise de pré-presse, qui n'est plus en activité aujourd'hui.

Le projet en question consiste en la construction de bâtiments de logements collectifs, composés de jardinets en rez-de-chaussée. A terme, le projet viendra accueillir 40 logements dont 14 logements sociaux (35 %). La hauteur du bâti sera limitée à R+1. L'objectif est de permettre une parfaite intégration dans la volumétrie architecturale environnante.

Le projet sera directement accessible depuis la RD 613. Une étude de trafic a été menée en parallèle pour vérifier l'impact du projet sur la circulation viaire de cet axe majeur. L'impact circulatoire du projet résidentiel de Linkcity sur la RD 613 sera très faible, induisant une augmentation de trafic de 2 % maximum par rapport aux flux actuels. Cette étude de trafic est fournie en annexe du dossier de déclaration de projet.

Pour permettre la réalisation du projet, une modification du règlement de la zone UD est nécessaire sur le caractère et les caractéristiques de la zone aujourd'hui composée exclusivement de logements non collectifs.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à la majorité de la Commission Urbanisme du 16 novembre 2017 ;

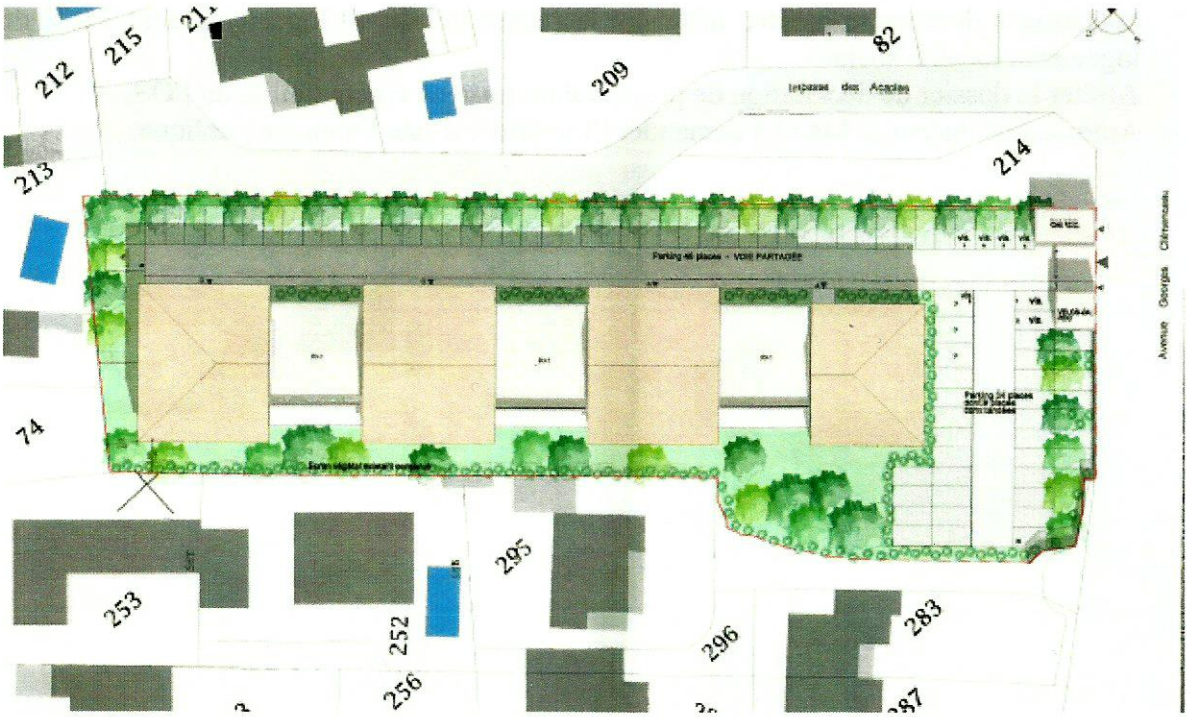

L'intégralité du dossier est tenue à la disposition des conseillers municipaux auprès de Madame la Directrice Générale des Services.

Ainsi,

Vu les articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-13 et R.153-15 à R.153-17 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 Avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014 ayant créé Montpellier Méditerranée Métropole par transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier au 1er janvier 2015. A cette occasion, la compétence urbanisme a été transférée, conformément à l'article 43 de la loi MAPTAM, codifié dans l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de Montpellier du 17 février 2006 approuvant le SCOT ;

Vu la délibération en date du 31 Mars 2001 approuvant le Plan d'Occupation des Sols (devenu P.L.U.), modifié le 30 mars 2005 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2006 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte du projet d'aménagement porté par l'opérateur Link City concernant une opération à dominante habitat, affichant la réalisation de 40 logements dont 35 % de logements locatifs sociaux.
- Arrêter le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS.
- Autoriser Monsieur le Maire à demander l'ouverture d'une l'enquête publique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

09/01/2018

N° E18000002 /34

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 2 janvier 2018, la lettre par laquelle le Préfet de l'Hérault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique préalable à la déclaration de projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général du projet "Link City" consistant en la construction de bâtiments de logements collectifs, composés de jardinets en rez-de-chaussée et à la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de Fabrègues avec le projet ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 29 août 2017 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Hervé VERGUET, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel GUIRAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la commune de Fabrègues, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet de l'Hérault et à Monsieur Daniel GUIRAUD ; Copie en sera adressée au Maire de la commune de Fabrègues ;

Fait à Montpellier, le 9 janvier 2018.

Le Magistrat-délégué,

Hervé VERGUET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Préfecture
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement

Arrêté n° 2018-I-160 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration de projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général de l'opération « Linkcity » et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues

---

Le Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'Urbanisme ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'Environnement ;

VU le dossier présenté par la commune de Fabrègues pour être soumis à l'enquête publique unique préalable à une Déclaration de Projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols dans le cadre du projet d'aménagement « Linkcity » ;

VU la réunion d'examen conjoint organisée le 14 septembre 2017 par la commune de Fabrègues préalablement à la procédure d'enquête publique ;

VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale n° 2017DKO105 du 31 juillet 2017 ;

VU la décision n° E18000002/34 du 9 janvier 2018 du président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Monsieur Daniel GUIRAUD en qualité de commissaire enquêteur ;

VU la délibération n° 2017/026 du 6 décembre 2017 de la commune de Fabrègues sollicitant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols en vue de l'aménagement du projet « Linkcity » ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
L'enquête publique a pour objet une demande de Déclaration de Projet relevant du Code de l'Urbanisme au titre de l'article L300-6 avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues (art 153-54 du Code de l'Urbanisme) pour permettre la mise en œuvre du projet « Linkcity ». Ce projet est une opération d'aménagement à dominante habitat sur les parcelles cadastrées AI 75 et AI 297, situées au sein d'une zone résidentielle.

Cette opération portée par l'opérateur Link City en bordure de l'avenue Clémenceau va permettre la production de 40 logements collectifs, composés de jardinets en rez-de-chaussée, dont 14 logements sociaux et participe au rattrapage du déficit de la commune de Fabrègues (35%).

L'enquête publique unique, portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la modification du Plan d'Occupation des Sols, se déroulera du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00, soit pendant 32 jours.

ARTICLE 2 :
Le responsable du projet à la mairie de Fabrègues auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Madame Cécile Le Bars, Directrice Générale des Services, téléphone 04 67 85 63 34 courriel nathalie.vivier@fabregues.fr

ARTICLE 3 :
Monsieur Daniel GUIRAUD, officier supérieur de l'armée de l'air, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

ARTICLE 4 :

a) dossier d'enquête :
Les pièces du dossier, l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête, seront déposés, du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00 :

* à la mairie de Fabrègues – siège de l'enquête,

* Le public pourra également consulter, pendant la durée de l'enquête, le dossier sur le site :

- des services de l'État www.herault.gouv.fr
- de la mairie de Fabrègues www.fabregues.fr
- de Montpellier Méditerranée Métropole www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

b) observations et propositions :
Il sera également possible de déposer ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00 :

* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Fabrègues,

* de les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Daniel GUIRAUD, « Linkcity » à la Mairie de Fabrègues, 8 rue Paul Doumer BP 11 34690 Fabrègues

* de les adresser par courriel électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante epfabregues2018.dp@sfr.fr

Les courriels envoyés, avant et après les dates officielles de l'enquête ne seront pas pris en compte.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie de Fabrègues les :

- mardi 13 mars 2018 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 29 mars 2018 de 09h00 à 12h00,
- vendredi 13 avril de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

ARTICLE 5 :
Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier par la Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

ARTICLE 6 :

Publicité sur site et en mairie

Quinze jours au moins avant le début de la procédure d'enquête et pendant toute sa durée et sauf impossibilité, il sera procédé par la mairie de Fabrègues, à ses frais, à l'affichage de l'avis annonçant cette enquête au public, dans le voisinage de l'opération, et visible de la voie publique.

Il sera conforme aux prescriptions fixées par l'article R123-11 du Code de l'environnement et aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

Cet avis sera publié, en outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, par voie d'affiches et éventuellement, par tout autre procédé en usage à la mairie de Fabrègues et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et à Montpellier Méditerranée Métropole qui devront en justifier par un certificat. Ce certificat sera transmis en fin d'enquête au commissaire enquêteur et sera joint au dossier d'enquête.

Publicité dans la presse

Cette enquête sera également annoncée, quinze jours au moins avant son ouverture par les soins du Préfet de l'Hérault et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Hérault et rappelée au plus tard dans les huit premiers jours de l'enquête.

Publicité sur le site internet

L'avis d'enquête publique sera publié sur le site Internet des services de l'État www.herault.gouv.fr de la mairie de Fabrègues www.fabregues.fr et de Montpellier Méditerranée Métropole www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

ARTICLE 7 :

À l'expiration du délai d'enquête, le registre est mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête le commissaire enquêteur adressera au Préfet de l'Hérault l'exemplaire du dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables.

Le Préfet de l'Hérault transmettra le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Fabrègues, à Montpellier Méditerranée Métropole et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

En cas de conclusions défavorables du commissaire enquêteur, le projet pourrait faire l'objet d'une délibération motivée de la mairie de Fabrègues, réitérant la demande de déclaration d'intérêt général de l'opération dans les trois mois.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement et à la mairie de Fabrègues, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ils seront également publiés sur le site Internet des services de l'État pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête www.herault.gouv.fr sur le site de la mairie de Fabrègues www.fabregues.fr

ARTICLE 8 :
Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Fabrègues devra se prononcer par délibération sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Montpellier Méditerranée Métropole sera amenée à se prononcer sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur.

En l'absence de délibération de Montpellier Méditerranée Métropole, dans ce délai ou en cas de désaccord, le Préfet approuvera la mise en compatibilité du plan et notifiera sa décision au maire de Fabrègues dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

ARTICLE 9 :
Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le maire de Fabrègues et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 16 FEV. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général

Pascal OTHEGUY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avis d'enquête publique
préalable à la déclaration de projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général de l'opération «« Linkcity » » et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues

L'enquête publique a pour objet une demande de Déclaration de Projet relevant du Code de l'Urbanisme au titre de l'article L300-6 avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues (art 153-54 du Code de l'Urbanisme) pour permettre la mise en œuvre du projet « Linkcity ». Ce projet est une opération d'aménagement à dominante habitat sur les parcelles cadastrées AI 75 et AI 297, situées au sein d'une zone résidentielle.

Cette opération portée par l'opérateur Link City en bordure de l'avenue Clémenceau va permettre la production de 40 logements collectifs, composés de jardinets en rez-de-chaussée, dont 14 logements sociaux et participe au rattrapage du déficit de la commune de Fabrègues (35%).

L'enquête publique unique, portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la modification du Plan d'Occupation des Sols, se déroulera du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00, soit pendant 32 jours.

Monsieur Daniel GUIRAUD, officier supérieur de l'armée de l'air, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du projet à la mairie de Fabrègues auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Madame Cécile Le Bars, Directrice Générale des Services, téléphone 04 67 85 63 34 courriel nathalie.vivier@fabregues.fr

Les pièces du dossier, l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête, seront déposés, du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00 :

* à la mairie de Fabrègues – siège de l'enquête,

* Le public pourra également consulter, pendant la durée de l'enquête, le dossier sur le site :

- des services de l'État www.herault.gouv.fr
- de la mairie de Fabrègues www.fabregues.fr
- de Montpellier Méditerranée Métropole www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Il sera également possible de déposer ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00 :

* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Fabrègues,

* de les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Daniel GUIRAUD, « Linkcity » à la Mairie de Fabrègues, 8 rue Paul Doumer BP 11 34690 Fabrègues

* de les adresser par courriel électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante epfabregues2018.dp@sfr.fr

Les courriels envoyés, avant et après les dates officielles de l'enquête ne seront pas pris en compte.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie de Fabrègues les :

- mardi 13 mars 2018 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 29 mars 2018 de 09h00 à 12h00,
- vendredi 13 avril de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture pourra soit consulter, soit à ses frais obtenir communication du dossier auprès de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement et à la mairie de Fabrègues, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Fabrègues devra se prononcer par délibération sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Montpellier Méditerranée Métropole sera amenée à se prononcer sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur.

En l'absence de délibération de Montpellier Méditerranée Métropole, dans ce délai ou en cas de désaccord, le Préfet approuvera la mise en compatibilité du plan et notifiera sa décision au maire de Fabrègues dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de FABRÈGUES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je, soussigné Jacques MARTINIER, Maire de la commune de Fabrègues, certifie que :

- La délibération n°2017/25 du Conseil municipal de Fabrègues en date du 06 décembre 2017 déclarant d'intérêt général le projet sur le secteur « La Fabrique »,
- La délibération n°15088 du Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 20 décembre 2017 approuvant la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Fabrègues,

ainsi qu'un avis mentionnant les lieux de consultation du dossier, ont été affichés sur le panneau réservé à cet effet, en mairie de Fabrègues, 8 avenue Paul Doumer, à compter du 18 janvier 2018 jusqu'au 21 février 2018 inclus.

En foi de quoi, le présent document est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Fabrègues, le 22 février 2018

Le Maire,

MAIRIE DE FABREGUES (HERAULT)

Jacques MARTINIER.

Hôtel de ville - 8, rue Paul Doumer - B.P. 11 - 34690 FABREGUES - ☎ 04.67.85.11.57 - Fax : 04.67.85.19.21
E-mail : info@ville-fabregues.fr - Site : www.ville-fabregues.fr

Montpellier
Méditerranée
Métropole

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je, soussigné Philippe SAUREL Président de Montpellier Méditerranée Métropole, certifie que :

- La délibération n°2017/025 du Conseil Municipal de Fabrègues en date du 06 décembre 2017 déclarant d'intérêt général le projet sur le secteur « La Fabrique » ,

- La délibération n°15088 du Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 20 décembre 2017 approuvant la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Fabrègues,

ainsi qu'un avis mentionnant les lieux de consultation du dossier, ont été affichés **du 18 janvier 2018 au 21 février 2018 inclus** sur le panneau réservé à cet effet au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus à Montpellier.

Fait à Montpellier, le 22 FEV. 2018

Le Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Le Maire de la Ville de Montpellier

Philippe SAUREL

Antiquaire achète

Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...

☎ 06 80 66 30 57

ysecula@orange.fr - site : yves.secula.free.fr

Recherche
ARGENTERIE MENAGERE "CHRISTOFLE"
Occasion ou neuve, même incomplète.
Me déplace. Tél. 06 15 44 72 46.

801637

BONNES AFFAIRES

Contacts-Rencontres

Voyance

PROF AMADOU
Célèbre voyant Medium
Grand expert du retour affectif qui renoue et harmonise les liens.
Travail aussi sur la chance, l'emploi etc.
(siret en cours)
06.80.73.86.58

M. SANOE MEDIUM
Aide au retour de l'être cher, santé, travail, chance.
Bonnes références.
Paiement si satisfait.
06.86.92.38.16
09.54.26.60.75
(422879726)

Amitiés-Sorties

H. 54ans LOZERE sincère sérieux sobre non fumeur cherche FEMME sérieuse pour partager relation plaine de complicité simplicité tendresse. 06.45.95.86.60 part

H. 65A 1m80 75kg ex cadre-commercial, élégant, doux, attentionné, esprit ouvert, moderne, respectueux. Apprécie dialogue, mer, soleil, voyage, restos... Souhaiterai rencontrer sur Hérault ou Gard Fem. 40/65A jolie, féminine, agréable, plutôt mince.Merci d'écrire à Midi Media 2 BD des pyrénées 66007 Perpignan 798108

Beau jh Africain de 40A rech. amie même profil pour amitiés et + si affinités. Ecrire à Midi Media, 2 Bd des Pyrénnées CS 20001, 66007 Perpignan Cedex ss ref 801412.

Détente

MONTPELLIER ELISE petite brune, 40 ans, reçoit proche gare SNCF. Tél 06.45.84.77.28. (52045354900021)

Jolie ASIATIQUE à Palavas, vous propose pr des massages de détente, forte poitrine XXL, trés sexy, belle courbe. 10h 17h du lun au dim. 06.12.18.96.00. (519824635)

* * * * * * L'ETOILE * * * * * * demoiselle très classe à Montpellier. Belle et fine. Poitrine généreuse, reçoit de 10 h à 20 h sauf dimanche. 07.89.48.88.45 (534688619).

LA SOLUTION POUR CHASSER LE STRESS : Massages de bien-être doux et relaxants. 10H/19H SUR RDV. **CGS** Bd du Languedoc Béziers. Tél 06.48.04.52.50 (S420369407)

PALAVAS. Femme 50 ans pr un moment de douceur, jolie poitrine naturelle. 09h/17h. parking. 06.26.63.45.63 (489783191).

Femme élégante reçoit et se déplace pour moment agréable. A partir de 14h pour RDV au 06.70.38.08.25 (322428152)

Travesti black à Poussan, la jolie SOPHIA 1,80m, 67kg pour relaxation, détente, complicité de 13h à 1h00 tous les jours. 06.87.50.01.78 (525070439)

Sur Palavas **KATIA** 29 ans, forte poitrine naturelle, charme et sensualité, modelage de qualité. Hygiène. Sur RV de 11h à 18h. Tél. 07.85.12.97.74 (477651392).

PALAVAS - Déesse Nelly, belle black, vous invite pour un moment de bien être vivifiant par la relaxation et la détente. 06.52.01.49.09. (538299678)

* * * NOUVEAU * * * * Palavas. Reçoit sur RDV, de 9h à 21h du Dimanche au Jeudi. Parking assurés. 06.44.73.90.05 / 06.84.28.15.07. (S.326665148)

Prix abordable GANGES, cadre discret, agréable, Belle PULPEUSE la cinquantaine, exp, relax.de qualité douceur ou fermeté. Entre 9H et 20H. 06.82.51.99.53 (390660447)

MTP - *INSTITUT VAÏNA* douceur exotique - Tél 04.67.40.57.91 ou 06.14.06.87.27 - CB - parking - (S392197182)

AGDE - Pour une détente soft and care, SAWA vous reçoit du Lundi au Samedi de 10h00 à 19h00. 06.48.61.84.93 (51199004600019)

MTP **NINA** - Charmante blonde sensuelle & sexy vous propose une relaxation de qualité. 6j/7. 06.01.02.61.67 (520274044)

BELINDA vous propose un moment de détente et de douceur, prestation de qualité garantie. H/F/couple. Prox Béziers. 06.61.67.14.57 (521977389)

PALAVAS, Détente caline ou soumission-initiation en donjon.Pas d'appel masque.Tél 06.27.54.07.38. (S.311.948.491)

INSTITUT ORENA Détente, relaxation, prestations de qualité, de 12h à 18h30. Tel 06.22.90.04.35 (RCS414032425)

Multimédia

Informatique

Recherche machine à écrire electrique Oliveti. Type ET COMPACT 60. 04.67.53.06.34.

Maison

Meuble, décoration et brocante

LUTHIER ACHÈTE
- VIOLONS 1 000 €
- VIOLONCELLES 3 000 €

même à réparer
Se déplace
06.02.63.38.82
06.84.60.84.74
802568

Vends fauteil+pouf stressless peu servi bon état prix neuf : 2800 € moi 1400 € a débattres couleur grenat. Tél : 09.80.47.62.84

Vend Bibliothèque en Orme de chez Meubles Delmas et armoire Henri IV d'époque, commode ancienne, et glace d'époque Louis XVI. Divers petits meubles. Divers bibelots. Divers tableaux corrida, de chine. 1 vélo d'appartement neuf, VTT pour femme neuf de marque, Cookie Chef de Kenwood jamais servi à 800 € . Téléphonez le matin 04.67.31.46.84.

ACHETE meubles anciens : livres, pendules, luminaires, sculptures bronze et marbre, tableaux, bibelots, poupées, vases, cartes postales, montres... Tél 04.67.12.18.34. Je me déplace sur appel.

Tonneau bar en chêne pour décoration originale avec 2 portes en façade et étagère pour les verres, intérieur ou extérieur, cadeau original et utile 140 € . Tél. 06.12.20.55.12.

Part vend mobilier de cuisine et enfant, disque, DVD, k7, téléphone, livre, machine a écrire, machine a calculer, vêtements dame (38 à 46) + accesoires neuf + manteau en cuire neuf + machine à coudre Singer. Tél a partir de 17 h 04.67.50.05.25

Cuisine, art de la table

Bricolage, jardinage

Vd 6m3 de terre noire végétale très très bien tamisée. 260 € rendu chez vous.T 06 98 12 49 56

Loisirs

Chasse et Pêche

Chasse privée, aux chiens d'arrêts, à Cabrials (34), actions disponibles, saison 2018/2019.Tél. 06.82.17.93.67. ou 06.87.75.38.88.

Instrument de musique

COLLECTIONNEUR SERIEUX achète VIOLONS, VIOLONCELLES. Même abimés. Jusqu'à 3000 € . Se déplace gratuitement. 06.47.64.77.07

Part. Collectionneur achète cash violon 1000 € mini, violoncelles 3000 € , mini alto saxo même en mauvaise état. Tél. 06.80.52.38.19

Collectionneur rachète instruments musique anciens violons mini. 1.000 € et violoncelles mini. 2.500 € (mm mauvais état). Tél. 06.99.09.97.25. oliver.violon@gmail.com

Art, collections et grands crus

Particulier achète pour sa collection, tous types d'appareils photo et caméra anciens. PAIEMENT CASH et RAPIDE. 07.60.01.59.64.

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, VIEUX PAPIERS, MONNAIES Antiques et Royales, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.16.85.

ACHAT/VENTE : MONNAIES Or/Argent, COLLECTIONS, Billets, devises, **PERPIGNAN NUMISMATIQUE** au 44 Bld Mercader. Tel 04.68.54.05.65 (751602004)

Services

Travaux Maison extérieur

PEINTRE 15 ans exp, pour tous travaux de peinture int./ext. et tapisserie, toile de verre. Devis gratuit. Départ. 34/11. Tel 06.16.31.66.37. cesu accepté.

ANCIEN CHEF DE CHANTIER ch. TRAVAUX MACONNERIE rénovation, spécialiste dalles en béton, piscines en dur. Travail soigné. Intervient sur LANGUEDOC/AVEYRON. Meilleur rapport QUALITE-PRIX. Tél 07.80.35.82.10.

Elagueur paysagiste avec 10 ans d'expérience propose ses services. CESU accepter. Devis dans la journée 0785310709

Cours et leçons

Devenez MODELES Hommes/Femmes ! Réussir vos castings avec profs vu TV, ROCK MODELS, Tél. 06.88.79.62.97 chez ABS 32, rue Chaptal 34000 Montpellier

Stages Équitation-Musique avec hébergement. Professeurs diplômés, cuisine bio 04.66.60.81.02 www.centre-equestre-anduze.com

Troisième âge

Assistante de vie recherche emploi temps complet, chez personne âgée, nuit/jour, nourrie, logée. Tél 07.69.60.63.59

Accueillants familiaux agréés par conseil départemental, propose place hébergement dispo, pour personnes âgées ou handicap. 06.10.27.67.84 / 06.26.89.72.99.

Auxiliaire de vie expérimentée, disponible jours/nuits, pour accompagnement divers, aide à la personne, course, repas... sur Montpellier, Nîmes, Alès. Tél. 06.81.77.32.71

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

801572

Montpellier Méditerranée Métropole — Saint-Brès

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Brès

Par arrêté n°MAR2018-0064, abrogeant l'arrêté n°A2017-247, Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du lundi 12 mars 2018 à 9h00 et jusqu'au vendredi 13 avril 2018 à 18h00 inclus** (soit 33 jours consécutifs), portant sur le projet de modification n°1 du PLU, afin de procéder à des modifications d'ordre rédactionnel et graphique du PLU, en vue notamment d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU0 située à l'entrée du village pour conforter le pôle économique de la ZAC Cantaussel.

Conformément à la décision de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 22/12/2017, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Par décision n°E17000133/34 en date du 03/01/2018, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Jean JORGE, Ingénieur divisionnaire des TPE retraité, en qualité de commissaire-enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Saint-Brès (place de la Ramade - 34670 Saint-Brès) et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50, Place Zeus - 34961 Montpellier). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Saint-Brès (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h), et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (du lundi au vendredi de 8 h à 18 h). Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole

(http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques) et sur le site internet de la Commune (http://www.ville-saintbres.fr). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8 h à 18 h. Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le Commissaire-Enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse indiquée ci-dessous : « M. le Commissaire-Enquêteur - projet de modification n°1 du PLU de Saint-Brès - Montpellier Méditerranée Métropole, 50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2 » ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

saintbresm1@montpellier3m.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, en mairie et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante :

http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques.

Le commissaire-enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Saint-Brès le lundi 12 mars 2018 de 9 h à 12 h, le jeudi 29 mars 2018 de 15 h à 18 h et le vendredi 13 avril 2018 de 15 h à 18 h.

La personne responsable du projet de modification n°1 du PLU de la Commune de Saint-Brès est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Projet et Planification Territoriale (DiPPT - 04.67.13.60.24) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire-enquêteur et mis à sa disposition. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en mairie de Saint-Brès, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante :

http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques

L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Brès, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

802598

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

sur la demande formulée par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, **dont le siège social est situé Boulevard de la Démocratie, 34131 MAUGUIO Cedex,** en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à **la création d'une déchetterie** située à SAINT-AUNÈS (34130), parcelle cadastrale n°AN 38, relevant de la rubrique n°2710-2b, (collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets ; collecte de déchets non dangereux ; le volume de déchets susceptibles d'être présents étant supérieur ou égal à 300 m³ et inférieur à 600 m³) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public, d'une durée de quatre semaines, **du lundi 12 mars 2018 au vendredi 6 avril 2018 inclus.**

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la **mairie de SAINT-AUNÈS,** place de la Mairie, commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00 ; et le samedi de 9h à 12h.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, **avant la fin du délai de consultation,** à l'adresse suivante :

**Préfecture de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
34, place des Martyrs-de-la-Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2**

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont : SAINT-AUNÈS, VENDARGUES et BAILLARGUES.

À l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

803978

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration de projet relevant du Code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général de l'opération « Linkcity » et à la mise en compatibilité du plan d'occupation des Sols de la commune de Fabrègues

L'enquête publique a pour objet une demande de déclaration de projet relevant du Code de l'urbanisme au titre de l'article L300-6 avec mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de Fabrègues (art 153-54 du Code de l'urbanisme) pour permettre la mise en œuvre du projet « Linkcity ». Ce projet est une opération d'aménagement à dominante habitat sur les parcelles cadastrées AI 75 et AI 297, situées au sein d'une zone résidentielle.

Cette opération portée par l'opérateur Link City en bordure de l'avenue Clemenceau va permettre la production de 40 logements collectifs, composés de jardinets en rez-de-chaussée, dont 14 logements sociaux et participe au rattrapage du déficit de la commune de Fabrègues (35 %).

L'enquête publique unique, portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la modification du Plan d'occupation des Sols, se déroulera du mardi 13 mars 2018 à 09 h 00 au vendredi 13 avril 2018, à 17 h 00, soit pendant 32 jours.

M. Daniel Guiraud, officier supérieur de l'armée de l'air, retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Montpellier.

Le responsable du projet à la mairie de Fabrègues auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Mme Cécile Le Bars, directrice générale des services, téléphone 04.67.85.63.34

courriel nathalie.vivier@fabregues.fr

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité environnementale et le registre d'enquête, seront déposés, du mardi 13 mars 2018 à 09 h 00 au vendredi 13 avril 2018 à 17 heures

* à la mairie de Fabrègues – siège de l'enquête,

* Le public pourra également consulter, pendant la durée de l'enquête, le dossier sur le site :

- des services de l'État www.herault.gouv.fr
- de la mairie de Fabrègues www.fabregues.fr
- de Montpellier Méditerranée Métropole www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 3, place des Martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 (hors jours fériés).

Il sera également possible de déposer ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 13 mars 2018 à 9 heures au vendredi 13 avril 2018 à 17 heures :

* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Fabrègues,

* de les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Daniel Guiraud, « Linkcity » à la mairie de Fabrègues, 8, rue Paul-Doumer, BP 11 34690 Fabrègues

* de les adresser par courriel électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante epfabregues2018.dp@sfr.fr

Les courriels envoyés, avant et après les dates officielles de l'enquête ne seront pas pris en compte.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie de Fabrègues les :

- mardi 13 mars 2018, de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 29 mars 2018, de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 13 avril, de 14 heures à 17 heures.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra soit consulter, soit à ses frais obtenir communication du dossier auprès de la direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés, à la préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et à la mairie de Fabrègues, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Fabrègues devra se prononcer par délibération sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Montpellier Méditerranée Métropole sera amenée à se prononcer sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des Sols de la commune de Fabrègues dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire-enquêteur.

En l'absence de délibération de Montpellier Méditerranée Métropole, dans ce délai ou en cas de désaccord, le préfet approuvera la mise en compatibilité du plan et notifiera sa décision au maire de Fabrègues dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

Annonces légales et ventes aux enchères
SERVICE SPÉCIALISÉ

Avis administratif

803993

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

C.D.A.C. - EXTRAIT DE DÉCISION

Réunie le 12 février 2018, la commission départementale d'aménagement cinématographique de l'Hérault a accordé à la S.A.R.L. MONDLATTES sise 16, rue Blaise-Pascal à Périgny (17), la création d'un établissement cinématographique à l'enseigne « MEGA CGR » de 15 salles et 2 335 places, situé à Pérols (34) Shopping Promenade, Ode à la Mer – avenue Georges-Frêche, en remplacement de l'établissement de Lattes, de la même enseigne.

MARCHÉS PUBLICS

MAPA < 90 K€

804095

TaM — Transports de l'agglomération de Montpellier — Montpellier Méditerranée Métropole

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Regarnissage des sièges et autres éléments de sellerie passager de rames de tramway

TAM - TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER, M. Luc EGOUMENIDES - Directeur général - 125, rue Léon-Trotski - CS 60014 - 34075 MONTPELLIER cedex 3.
Mail : marches@tam-way.com - Web : http://www.tam-voyages.com

L'avis implique un marché public.

Réference acheteur : 2018/08/05.

Type de marché : services.

Procédure : procédure adaptée.

Code NUTS : FRJ13.

Durée : à compter du 04 juin 2018 jusqu'au 02 novembre 2018.

Description : regarnissage des sièges et autres éléments de sellerie passager de rames de tramway Citadis 302 (hors fourniture du tissu).

Les éléments à regarnir sont déposés et remontés par TaM.

Le tissu sera fourni par TaM.

Classification CPV :

Principale : 50224100 - Services de remise en état de sièges pour matériel roulant.

Complémentaires : 39114000 - Éléments de sièges.
39114100 - Rembourrage.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Forme du marché : prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont acceptées.

Quantité/étendue : 15 rames de tramway Citadis 302 correspondant à 74 éléments / rames soit au total 1 110 éléments.

Conditions relatives au contrat :

Financement : marché à prix unitaires.

Paiement par virement à 30 jours fin de mois le 10 du mois suivant.

Autofinancement sur budget TaM.

Forme juridique : entreprise unique ou groupement d'entreprises (un candidat ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché).

En cas de groupement, la forme souhaitée à l'issue de l'attribution du marché est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Conditions particulières d'exécution :

Clause sécuritaire : les produits utilisés pour le collage du tissu devront respecter la norme feu/fumée obligatoire NF EN 45545-2.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 60 % : valeur technique de l'offre ;
- 40 % : prix.

Remise des offres : 20 mars 2018 à 17 heures au plus tard.

À l'adresse : TAM - TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER - Service des marchés - 125, rue Léon-Trotski - CS 60014 - 34075 Montpellier cedex 3. Tél. : 04 67 07 63 56.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Renseignements complémentaires : procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Nota : une visite obligatoire du site est prévue le mercredi 28 février 2018 à 10 heures.

Tam se réserve la faculté de négocier.

Analyse des candidatures : confer règlement de consultation.

Conditions d'obtention du dossier : le dossier pourra être téléchargé sur notre plateforme de dématérialisation: www.tam-voyages.com rubrique "appels d'offres", ou retiré au service des marchés de TaM, ou être expédié par voie postale après commande par mail via notre plateforme de dématérialisation.

Le dossier de consultation sera remis gratuitement.

Conditions de remise des offres : dépôt contre récépissé ou envoi sous pli cacheté en LR/AR portant la mention sur l'enveloppe extérieure " Consultation - Regarnissage des sièges - À n'ouvrir qu'en commission " à TaM service des marchés, ou dépôt sur notre plateforme de dématérialisation : www.tam-voyages.com - Rubrique " appel d'offres ".

Avant tout dépôt dématérialisé, lire attentivement les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

Les candidats appliqueront le même mode de transmission (soit " papier ", soit " dématérialisé ") à l'ensemble des documents qu'ils adresseront dans le cadre de la présente consultation.

Envoi à la publication le : 19 février 2018.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.tam-voyages.com

Annonces légales
Appels d'offres
Enchères immobilières
Avis d'adjudication
Vie des sociétés
Tous les jours
www.midilibre-legales.com ou 04 3000 20 20
(coût d'un appel local)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET RELEVANT DU CODE DE L'URBANISME PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION "LINKCITY" ET À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE FABRÈGUES

L'enquête publique a pour objet une demande de Déclaration de Projet relevant du Code de l'Urbanisme au titre de l'article L300-6 avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues (art 153-54 du Code de l'Urbanisme) pour permettre la mise en œuvre du projet "Linkcity". Ce projet est une opération d'aménagement à dominante habitat sur les parcelles cadastrées AI 75 et AI 297, situées au sein d'une zone résidentielle. Cette opération portée par l'opérateur Link City en bordure de l'avenue Clémenceau va permettre la production de 40 logements collectifs, composés de jardinets en rez-de-chaussée, dont 14 logements sociaux et participe au rattrapage du déficit de la commune de Fabrègues (35 %).
L'enquête publique unique, portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la modification du Plan d'Occupation des Sols, se déroulera du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00, soit pendant 32 jours.

Monsieur Daniel GUIRAUD, officier supérieur de l'armée de l'air, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du projet à la mairie de Fabrègues auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Madame Cécile LE BARS, Directrice Générale des Services, téléphone 04 67 85 63 34 courriel nathalie.vivier@fabregues.fr

Les pièces du dossier, l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête, seront déposés, du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00 :
• à la mairie de Fabrègues - siège de l'enquête,
• Le public pourra également consulter, pendant la durée de l'enquête, le dossier sur le site :
- des services de l'État www.herault.gouv.fr
- de la mairie de Fabrègues www.fabregues.fr
- de Montpellier Méditerranée Métropole www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Il sera également possible de déposer ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00 :
• sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Fabrègues,
• de les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Daniel GUIRAUD, "Linkcity" à la Mairie de Fabrègues, 8 rue Paul Doumer - BP 11 34690 FABRÈGUES,
• de les adresser par courriel électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante epfabregues2018.dp@sfr.fr

Les courriels envoyés, avant et après les dates officielles de l'enquête ne seront pas pris en compte.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie de Fabrègues les :
- mardi 13 mars 2018 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 29 mars 2018 de 09h00 à 12h00,
- vendredi 13 avril 2018 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture pourra soit consulter, soit à ses frais obtenir communication du dossier auprès de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Environnement et à la mairie de Fabrègues, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.
Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Fabrègues devra se prononcer par délibération sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Montpellier Méditerranée Métropole sera amenée à se prononcer sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur.

En l'absence de délibération de Montpellier Méditerranée Métropole, dans ce délai ou en cas de désaccord, le Préfet approuvera la mise en compatibilité du plan et notifiera sa décision au maire de Fabrègues dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

SERM

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'EXCAVATION DE TERRES (TERRASSEMENT) ET DE L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES MATÉRIAUX, DANS LE CADRE DE LA LIBÉRATION D'EMPRISE DU LOT 23C SITUÉ DANS LA ZAC OVALIE À MONTPELLIER

NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine (SERM)
Immeuble Étoile Richter - 45, place Ernest Granier - CS 29502
34960 MONTPELLIER cedex 02.
Point(s) de contact : À l'attention de Mme PANZANI Corine
Téléphone : 04 67 13 63 29 - Fax : 04 67 13 63 60.
Courriel : ao-terrassementovalie@serm-montpellier.fr

OBJET DU MARCHÉ : Marché de travaux pour l'excavation de terres (terrassement) et de l'optimisation de la gestion des matériaux, dans le cadre de la libération d'emprise du lot 23C situé dans la ZAC Ovalie à Montpellier.

Type de marché : Travaux.
Lieu d'exécution : ZAC Ovalie - MONTPELLIER (34000).

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Cette opération de travaux a pour objet les marchés de travaux pour l'excavation de terres (terrassement) et de l'optimisation de la gestion des matériaux, dans le cadre de la libération d'emprise du lot 23C situé dans la ZAC Ovalie à Montpellier.
Nature et étendue des travaux : installations de chantier, terrassements généraux, et tri sélectifs et minutieux des fouilles, évacuation des terres en décharges agréées.

FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVÊTIR LE GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS :
Impossibilité de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de candidats individuels et de membre d'un groupement ou en qualité de membre de plusieurs groupements.
Variantes : la proposition de variante n'est pas autorisée.
Options : sans objet.

Durée globale d'exécution du marché : La durée d'exécution globale de l'ensemble du marché est de 1 mois à compter de la date fixée par l'Ordre de Service précisant la date de démarrage de la période de préparation.
À titre indicatif, il est prévu que les travaux commenceront au mois de Mars 2018.

Justificatifs à produire par les candidats dans le cadre de leur candidature : Cf. règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 60 % : Valeur technique de l'offre.
• 40 % : Prix de la prestation.

Type de procédure : La présente consultation est passée, dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur : La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 05 mars 2018 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

CONDITIONS D'OBTENTION DES DOSSIERS :
Le dossier de consultation peut être téléchargé dans son intégralité et gratuitement sur le profil acheteur : "www.achatpublic.com" - "espace entreprise"- "accédez à la salle des marchés" puis renseigner la rubrique "référence de la consultation" : 1420 - ou en suivant le lien :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_m6gIW995bF

Le dossier est disponible sur cette plateforme jusqu'à la date limite de remise des offres.
La remise des candidatures et offres par voie dématérialisée est autorisée.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : contact aux coordonnées mentionnées ci-avant.

DATE D'ENVOI : 15 février 2018.

laGazette
MONTPELLIER NÎMES

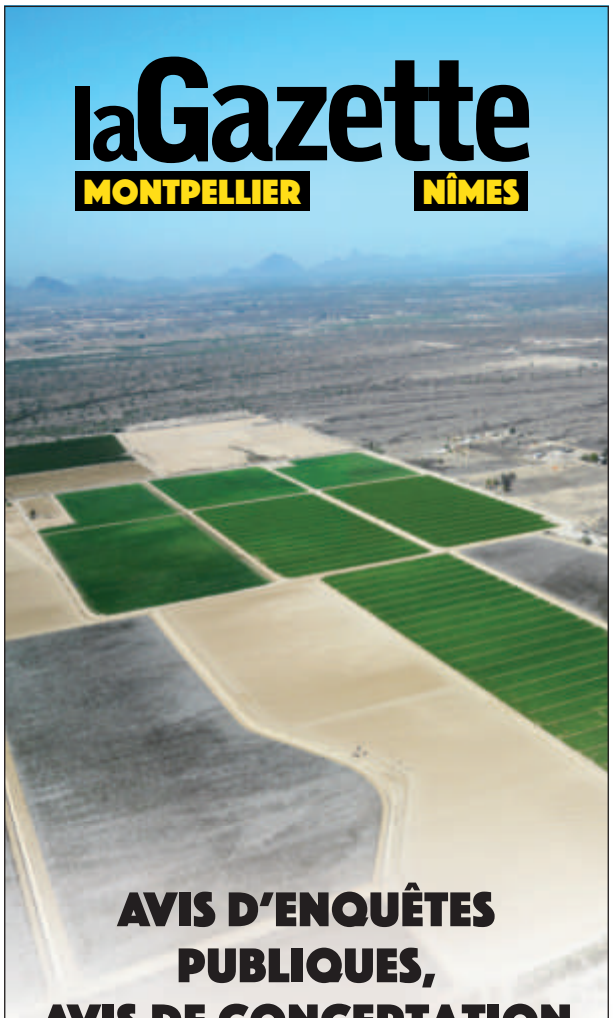

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES, AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE, AVIS DE MODIFICATION DU PLU...

Donnez-leur un maximum de visibilité :
publiez-les sur l'hebdomadaire d'information N°1 du département.

Simplifiez-vous la vie :
réactivité à vos demandes de renseignements ou de devis.

Envoi gratuit, par courrier, d'un ou plusieurs exemplaires du journal, à sa parution.

Pour toute transmission du texte de l'avis **avant le mardi 14 h, publication le jeudi.**

SERVICE ANNONCES LÉGALES

LA GAZETTE DE MONTPELLIER
13 place de la Comédie - CS 39530
34960 Montpellier cedex 2
Asmâa Raki
04 67 06 77 77
annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

LA GAZETTE DE NÎMES
11 rue Régale - 30000 Nîmes
Marie-Laure Boyer
04 66 58 77 77
annonceslegales@gazettedenimes.fr

Service annonces légales
Contact : Asmâa Raki - Tél. : 04 67 06 77 77
www.lagazette-legales.fr
www.lagazettedemontpellier.fr
E.mail : annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

AVIS D'ATTRIBUTION

PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ÉLECTRICITÉ DES RÉSIDENCES DE L'AGENCE BAGATELLE

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
Mme Claudine FRÊCHE - Directrice Générale.
407, avenue du Professeur E. Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.
Tél. : 04 99 52 75 00.
Mèl : smarches@acmhabitat.fr
Web : http://www.acmhabitat.fr

OBJET : Petits travaux d'entretien d'électricité des résidences de l'agence Bagatelle.

Référence acheteur : 2017-114.
Nature du marché : Travaux.
Procédure adaptée.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Montpellier
6, rue Pitot - 34063 MONTPELLIER cedex.
Tél. : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10.
greffe.ta-montpellier@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
Nombre d'offres reçues : 3.
Date d'attribution : 05 février 2018.
Marché n° : 17-0237-3187.
EURL ROSSI - 89, rue du Rajol - 34130 MAUGUIO.
Montant HT : 200 000,00 euros.
Sous-traitance : non.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
Volume de la commande :
- Mini : 50 000,00 euros HT.
- Maxi : 200 000,00 euros HT.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 15 février 2018.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

S&D'OC

SARL au capital de 3 000 euros
Siège social : 8, rue du Faubourg de la Saunerie
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER : 824 243 711

ADJONCTION À L'OBJET SOCIAL

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 janvier 2018, il a été décidé d'adjoindre à l'objet social de la société, et ce, à compter du 3 janvier 2018, l'activité suivante : Prestation de service de restauration durant différents événements types mariage, festival, concert, animations viticoles, compétitions sportives, baptême, inauguration, anniversaire, salon, rendez-vous professionnel, réunion d'association ou de syndic et tout autres événements faisant appel à un service de traiteur ambulant ou non. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

LES DOUCEURS

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 46, rue Saint-Guilhem
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER : 750 565 566

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/2017, il a été décidé de :

- Transférer, à compter du 18/12/2017, le siège social du 46 rue Saint-Guilhem 34000 MONTPELLIER au 3B rue Beauséjour 12450 LUC-LA-PRIMAUBE. Radiation du RCS de MONTPELLIER et immatriculation au RCS de RODEZ.

Pour avis, la Gérance

SARL MOSSON FAÇADES

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 218, square de Surville
34080 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER : 808 642 406

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2017, il a été décidé que M. Brahim CHAKOUCHE n'occupera plus la fonction de co-gérant à compter du 31/12/2017.

Pour avis, la Gérance

FAC SAINT JEROME

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Ancien Siège social : 167 rue Mehdi Ben Barka
34000 MONTPELLIER
Nouveau Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou
BP 23179 - 31131 BALMA cedex
811 684 349 RCS MONTPELLIER
En cours de transfert au RCS TOULOUSE

Aux termes des décisions de l'associée unique du 12 février 2018, le siège social de la société est transféré de 167 rue Mehdi Ben Barka 34000 MONTPELLIER à : 33-43 avenue Georges Pompidou BP 23179 31131 BALMA cedex ; La société FAC SAINT JEROME qui, en raison de son nouveau siège, sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de TOULOUSE.

Pour avis

Les soussignés Monsieur KEDDOUH Djamal résidant 449, rue du Pic Saint Loup 34570 MONTARNAUD, RCS MONTPELLIER 445 089 808 et Monsieur BOURKIZA Youness demeurant au 191, rue Mohandas Gandhi 34570 MONTARNAUD RCS MONTPELLIER 514 677 418, ont décidé d'un commun accord de mettre fin au contrat de location gérance qu'ils ont signé le 29 avril 2016. Cette résiliation prend effet à partir du 1er février 2018.

Création : la **SELARL CBH,** société d'exercice libérale d'activité d'avocat, créée pour une durée de 10 ans, au capital social de 2 000 euros, sise au 135, traverse de l'Escoutaire à CLAPIERS (34830).
Gérant : Mme Petra CRAMER demeurant 135, traverse de l'Escoutaire à CLAPIERS (34830) - RCS : MONTPELLIER.

AVIS DE PUBLICITÉ

PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE PEINTURE ET DE PLOMBERIE DES RÉSIDENCES DE L'AGENCE CŒUR D'AGGLOMÉRATION

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
Mme Claudine FRÊCHE - Directrice Générale.
407, avenue du Professeur E. Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.
Tél. : 04 99 52 75 00.
Mèl : smarches@acmhabitat.fr
Web : http://www.acmhabitat.fr

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale.
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Logement et développement collectif.
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : 12 mois.
Accord-cadre avec un seul opérateur.

OBJET : Petits travaux d'entretien de peinture et de plomberie des résidences de l'agence Coeur d'Agglomération.

Référence acheteur : 1-18S0006.
Type de marché : Travaux.
Procédure : Procédure ouverte.
Code NUTS : FRJ13.

DESCRIPTION : La consultation est passée en vertu de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 et en application des articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016. Il s'agit d'un accord cadre à attributaire unique avec émissions de bons de commande en application des articles 78 et 80 dudit décret.
À titre indicatif, l'agence gère un patrimoine de 2 134 logements sur 66 résidences de la métropole de Montpellier, Lunel et Lunel-Viel.
Classification CPV :
Principale : 45442100 - Travaux de peinture.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI.
Forme de la procédure : Division en lots : oui.
Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

- LOT N° 1 - LOT 1 PEINTURE - CPV 45442100
LOT 1 PEINTURE : Minimum 100 000 euros HT - Maximum 400 000 euros HT.
Durée du marché : 12 mois.
Acceptation des variantes : Non.
Options : Non.
Reconductions : Oui.
Le marché est conclu pour une durée ferme de 12 mois. Il est reconductible 2 fois pour une période identique.
- LOT N° 2 - LOT 2 PLOMBERIE - CPV 45330000
LOT 2 PLOMBERIE : Minimum 50 000 euros HT - Maximum 150 000 euros HT.
Durée du marché : 12 mois.
Acceptation des variantes : Non.
Options : Non.
Reconductions : Oui.
Le marché est conclu pour une durée ferme de 12 mois. Il est reconductible 2 fois pour une période identique.

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :
Conditions particulières d'exécution : NON.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).

Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Garanties financières.

Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Garanties techniques.

Marché réservé : NON.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Lot n° 1 : LOT 1 PEINTURE
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 40 % : Valeur technique.
• 60 % : Prix.
Lot n° 2 : LOT 2 PLOMBERIE
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 40 % : Valeur technique.
• 60 % : Prix.

REMISE DES OFFRES : 20 mars 2018 à 12h00 au plus tard à l'adresse :
ACM HABITAT
407, avenue du Professeur Étienne Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée : l'euro.
Validité des offres : 3 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 23 mars 2018 à 09h30.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
Le détail de la pondération est présenté dans le règlement de la consultation.
Par application de l'article 30-I-7° du décret n° 2016-360 du 25/03/2016, ACM HABITAT se réserve le droit de recourir à des marchés complémentaires, dans la limite de 50 % du montant du marché initial.
Un mode opératoire expliquant la marche à suivre pour répondre à un marché public simplifié (MPS) est fourni dans le dossier de consultation.
Afin d'améliorer la rapidité et l'efficience de ses correspondances avec les entreprises, ACM HABITAT met en place un service de lettre recommandée électronique avec accusé de réception. Nous vous demandons à cet égard de nous fournir une adresse email valide.
Il s'agit d'un marché périodique : NON.

Instance chargée des procédures de recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER
6, rue Pitot - 34063 MONTPELLIER cedex.
Tél : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10.
Mèl : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (article L 551-1 du Code de Justice Administrative).
Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative).
Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.
Référé contractuel : dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 12 février 2018.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU JOUE ET AU BOAMP :
Le 12 février 2018.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

OPÉRATION 85 LOGEMENTS COLLECTIFS
RELANCE DU LOT N° 12 ÉLECTRICITÉ COURANTS FAIBLES

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
Mme Claudine FRÊCHE - Directrice Générale.
407, avenue du Professeur E. Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.
Tél. : 04 99 52 75 00.
Mèl : smarches@acmhabitat.fr
Web : http://www.acmhabitat.fr

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale.
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Logement et développement collectif.
L'avis implique un marché public.

OBJET : Opération 85 logements collectifs - Relance du lot n° 12 - Électricité courants faibles.

Référence acheteur : 1-18S0010.
Type de marché : Travaux.
Procédure : Procédure ouverte.
Code NUTS : FRJ13.
Durée : 21 mois.

DESCRIPTION : La consultation est passée en vertu de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 et en application des articles 25-I-1,6-II-2 et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.
Classification CPV :
Principale : 45310000 - Travaux d'équipement électrique.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI.
Forme du marché : Division en lots : non.
Les variantes sont refusées.
Options : non.
Reconductions : non.

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :
Conditions particulières d'exécution :
Cette consultation est soumise à une clause d'insertion (article 38 de l'ordonnance du 28/07/2015 et 6.II.2 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016). Il sera consacré 300 Heures à un public d'insertion pour ce lot.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 51-II du Décret N° 2016-360 du 25/03/2016 concernant les interdictions de soumissionner.

Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Garanties financières.

Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Garanties techniques.

Marché réservé : NON.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 30 % : Valeur technique de l'offre.
• 70 % : Prix.

REMISE DES OFFRES : 21 mars 2018 à 12h00 au plus tard à l'adresse :
ACM HABITAT
407, avenue du Professeur Étienne Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée : l'euro.
Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 23 mars 2018 à 09h00.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
Un mode opératoire MPS est fourni avec le DCE.
Si le représentant légal de la société n'est pas le signataire, un document attestant du pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (la signature doit être précédée du nom, prénom et de la qualité du signataire).
Afin d'améliorer la rapidité et l'efficience de ses correspondances avec les entreprises, ACM met en place un service de lettre recommandée électronique avec accusé de réception. Nous vous demandons à cet égard de nous fournir une adresse email valide.
Il s'agit d'un marché périodique : NON.
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :
ACM HABITAT
407, avenue du Professeur Étienne Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.
Tél. : 04 99 52 75 00.
Mèl : service_marches@acmhabitat.fr

Instance chargée des procédures de recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER
6, rue Pitot - 34063 MONTPELLIER cedex.
Tél. : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10.
Mèl : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (article L 551-1 du Code de Justice Administrative).
Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative).
Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.
Référé contractuel : dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 16 février 2018.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU JOUE ET AU BOAMP :
le 16 février 2018.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

---

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR LA DEMANDE FORMULÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE L'OR, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ BOULEVARD DE LA DÉMOCRATIE, 34131 MAUGUIO CEDEX, EN VUE D'OBTENIR L'ENREGISTREMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UNE DÉCHÈTERIE SITUÉE À SAINT-AUNÈS (34130), PARCELLE CADASTRALE N° AN 38, RELEVANT DE LA RUBRIQUE N° 2710-2B, (COLLECTE DE DÉCHETS APPORTÉS PAR LE PRODUCTEUR INITIAL DE CES DÉCHETS ; COLLECTE DE DÉCHETS NON DANGEREUX ; LE VOLUME DE DÉCHETS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRÉSENTS ÉTANT SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 300 M3 ET INFÉRIEUR À 600 M3) DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public, d'une durée de quatre semaines, **du lundi 12 mars 2018 au vendredi 6 avril 2018 inclus.**

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la **mairie de** SAINT-AUNÈS, place de la Mairie, commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; et le samedi de 9h00 à 12h00.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, **avant la fin du délai de consultation,** à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
34, place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER cedex 2

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont : SAINT-AUNÈS, VENDARGUES et BAILLARGUES.

À l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

AVIS D'ATTRIBUTION

PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN DES FAÇADES
SUR LE PATRIMOINE D'ACM HABITAT

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
Mme Claudine FRÊCHE - Directrice Générale.
407, avenue du Professeur E. Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.
Tél. : 04 99 52 75 00.
Mèl : smarches@acmhabitat.fr
Web : http://www.acmhabitat.fr

OBJET : Petits travaux d'entretien des façades sur le patrimoine d'ACM Habitat.

Référence acheteur : 2017-107.
Nature du marché : Travaux.
Procédure adaptée.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 40 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide de la note technique.
• 60 % : Prix.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Montpellier
6, rue Pitot
34063 MONTPELLIER cedex.
Tél. : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10.
greffe.ta-montpellier@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
Nombre d'offres reçues : 4.
Date d'attribution : 13 février 2018.
Marché n° : 18-0008-3204.
CYRAMI - 83, rue Yves Montand - ZAC Parc 2000 - 34080 MONTPELLIER.
Montant HT : 500 000,00 euros.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
Le montant maximum du marché est de 500 000 euros HT.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 20 février 2018.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

---

Augmentation de capital, création d'entreprise, transfert de siège social...

Accélérez vos formalités et simplifiez-vous la vie.

Envoi de l'attestation d'insertion dans la journée par email (ou par fax)
Réactivité à vos demandes de renseignements ou de devis
Mise en forme vous offrant systématiquement le tarif le plus bas
Envoi gratuit, par courrier, d'un exemplaire du journal à sa parution.

SERVICE ANNONCES LÉGALES

La Gazette de Montpellier
13 place de la Comédie - CS 39530
34960 Montpellier cedex 2
Asmâa Raki
04 67 06 77 77
annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

La Gazette de Nîmes
11 rue Régale
30000 Nîmes
Marie-Laure Boyer
04 66 58 77 77
annonceslegales@gazettedenimes.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MISSION D'ARCHITECTE URBANISTE COORDONNATEUR EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR BEAUSOLEIL À MONTPELLIER

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole
Correspondant : M. Vianney DAUDIN - 45 place Ernest Granier - CS 29502
34960 MONTPELLIER cedex 2
Courriel : aourbabeausoleil@sa3m.fr
Adresse internet : http://www.serm-montpellier.fr
Adresse internet du profil acheteur :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_aoixaF0a6h

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Aménagement.

OBJET DU MARCHÉ : Mission d'architecte urbaniste coordonnateur en vue de l'aménagement du Secteur Beausoleil à Montpellier.

Catégorie de services : 12.

Lieu d'exécution et de livraison : 123 bis avenue de Lodève
34000 MONTPELLIER.

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : 6 an(s).

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :
• Des variantes seront-elles prises en compte : non.
• L'accord-cadre a pour objet d'établir les termes régissant les bons de commande qui seront émis, notamment pour la réalisation des prestations suivantes :
- Mission n° 1 : Définition des orientations urbanistiques, paysagères, architecturales et environnementales.
- Mission n° 2 : Définition des prescriptions générales, environnementales et paysagères.
- Mission n° 3 : Réalisation des dossiers liés aux différentes procédures administratives et réglementaires.
- Mission n° 4 : Coordination architecturale et paysagère en liaison avec les futurs concepteurs des lots à bâtir et conception des espaces publics.
- Mission n° 5 : Assistance au Maître d'Ouvrage pour l'association du public.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :
L'accord-cadre est mono-attributaire et conclu avec un minimum (en quantités) et un maximum (en valeur).
Le minimum de l'accord-cadre correspond à l'exécution des missions indiquées ci-avant.
Le maximum de l'accord-cadre est fixé au montant de 150 000 euro(s) HT.

Prestations divisées en lots : non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• Valeur technique (70 %).
• Prix des prestations (30 %).

Type de procédure : Procédure adaptée.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 19 mars 2018 à 12h00.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 1901.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Le présent accord-cadre sera attribué au terme d'une procédure adaptée ouverte avec faculté de négociation, conduite dans le cadre de l'article 27 du décret du n° 2016-360 du 25 mars 2016 d'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
Le dossier de consultation est uniquement disponible sur la plateforme www.achatpublic.com en suivant le lien :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_aoixaF0a6h

Le pouvoir adjudicateur autorise la remise papier ou dématérialisée.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 20 février 2018.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-BRÈS

Par arrêté n° MAR2018-0064, abrogeant l'arrêté n° A2017-247, Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du lundi 12 mars 2018 à 9h00 et jusqu'au vendredi 13 avril 2018 à 18h00 inclus** (soit 33 jours consécutifs), portant sur le projet de modification n° 1 du PLU, afin de procéder à des modifications d'ordre rédactionnel et graphique du PLU, en vue notamment d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU0 située à l'entrée du village pour conforter le pôle économique de la ZAC Cantaussel.
Conformément à la décision de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 22/12/2017, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.
Par décision n° E17000133/34 en date du 03/01/2018, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Jean JORGE, Ingénieur divisionnaire des TPE retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Saint-Brès (Place de la Ramade - 34670 SAINT-BRÈS) et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 place Zeus - 34961 MONTPELLIER).
Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de Saint-Brès (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h), et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (du lundi au vendredi de 8h à 18h). Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques) et sur le site internet de la Commune (http://www.ville-saintbres.fr).
Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h à 18h.
Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le Commissaire Enquêteur durant toute la durée de l'enquête :
- Par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse indiquée ci-dessous :
"M. le Commissaire Enquêteur - Projet de modification n° 1 du PLU de Saint-Brès - Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus - CS 39556 34961 MONTPELLIER cedex 2" ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante :
saintbresm1@montpellier3m.fr
Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, en mairie et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques.
Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Saint-Brès le lundi 12 mars 2018 de 09h à 12h, le jeudi 29 mars 2018 de 15h à 18h et le vendredi 13 avril 2018 de 15h à 18h.
La personne responsable du projet de modification n° 1 du PLU de la Commune de Saint-Brès est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Projet et Planification Territoriale (DIPPT - 04 67 13 60 24) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.
À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.
Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en mairie de Saint-Brès, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques.
L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU de Saint-Brès, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

AVIS DE PUBLICITÉ RELATIF AU PROJET DE FUSION DU CRSU DE TOULOUSE ET DU CRSU de MONTPELLIER

CRSU de MONTPELLIER
Association Loi de 1901, déclarée à la Préfecture de l'Hérault, en date du 1/09/1978
Siège social : 532 av. du professeur Émile Jeanbreau, 34090 MONTPELLIER
Numéro SIRET 31467002700015
Association absorbée

CRSU de TOULOUSE
Association Loi de 1901, déclarée à la Préfecture de la Haute Garonne, en date du 1/09/1978
Siège social : 118 route de Narbonne, U. Paul Sabatier Bât 1 A
31400 TOULOUSE
Numéro SIRET 41113079200012
Association absorbante

Par acte sous seing privé en date du 13/12/2017, les comités directeurs respectifs du CRSU de Toulouse et du CRSU de Montpellier ont conclu un traité de fusion aux termes duquel il est envisagé la fusion par voie d'absorption du CRSU de Montpellier par le CRSU de Toulouse.

À partir des comptes annuels arrêtés au 30/09/2017, l'actif et le passif du CRSU de Montpellier dont la transmission est prévue au CRSU de Toulouse s'élèvent à :
- Actif : 165 558 euros.
- Passif : 26 072 euros.
- Faisant ressortir un actif net de : 139 485 euros.

S'agissant d'une fusion entre associations, il n'y a pas lieu de procéder à un échange de titres.

L'opération prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, au 01/10/2017, les opérations du CRSU de Montpellier depuis cette date devant être considérés comme accomplies par le CRSU de Toulouse.

Les créanciers du CRSU de Toulouse et du CRSU de Montpellier dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, L. 236-20 et L. 236-21 du Code de commerce.

L'assemblée générale de chaque comité devant statuer sur l'opération de fusion se tiendra le 16/03/2018 pour le CRSU de Toulouse et le 13/03/2018 pour le CRSU de Montpellier.

Le traité de fusion est disponible au siège social de chacun des comités, parties à l'opération.

Pour avis

SCI BETWIST

Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue des Remparts
34480 PUIMISSON
RCS de BÉZIERS N° 794 922 203

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Gérance : Mlle Sandra BOSSIS, demeurant Domaine de Tara, route de Puechabon, 34150 ANIANE.
L'objet social est Location de terrains et d'autres biens immobiliers.
Durée : 99 ans.
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/02/2018, il a été décidé de transférer le siège social au Domaine de Tara, route de Puechabon, 34150 ANIANE.

Pour avis, le Représentant Légal

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

M. ARBONIES COLL Adrien Robert Jean Louis, né le 02 Juillet 1990 à MONTPELLIER 34000 France, demeurant à Mas de Gau ; Chemin du Mas de Gau 34970 LATTES, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de supprimer à son nom patronymique celui de COLL, afin de s'appeler à l'avenir ARBONIES.

SALMA

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : Avenue de la Recambale
34070 MONTPELLIER
812 578 300 RCS MONTPELLIER

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée général en date du 29 décembre 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 8 000 euros à 38 000 euros par incorporation d'une somme de 30 000 euros prélevée sur le compte "Autres réserves" et au moyen de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de 16 euros à 76 euros.
Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

Service annonces légales
Contact : Asmâa Raki - Tél. : 04 67 06 77 77
www.lagazette-legales.fr - www.lagazettedemontpellier.fr
E.mail : annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

PLAN BTP

LA RÉGION ÉQUIPE LES TERRITOIRES ET SOUTIENT L'EMPLOI

laregion.fr/les-marches-publics

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

RESTRUCTURATION DE LA RESTAURATION DU LYCÉE JEAN MERMOZ À MONTPELLIER

TRAVAUX

POUVOIR ADJUDICATEUR :
LANGUEDOC ROUSSILLON AMÉNAGEMENT agissant au nom et pour le compte de la RÉGION OCCITANIE - 117 rue des États Généraux CS 19536 - 34961 MONTPELLIER cedex 2 - France - Tél. : 04 99 524 524
Fax : 04 99 524 525 - Courriel : marches@lr-amenagement.fr

Renseignements administratifs : Languedoc Roussillon Aménagement.
Renseignements techniques : Cardin Gabriel Architectes
Tél : 04 67 40 21 17.
Email : contact@cardingabriel-architectes.com

Type de Pouvoir Adjudicateur et activité principale :
Société d'Économie Mixte d'aménagement.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'un autre pouvoir adjudicateur.

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe et n'est pas attribué par une centrale d'achat.

OBJET DES MARCHÉS DE TRAVAUX :

Restructuration de la restauration du Lycée Jean Mermoz à Montpellier

La présente consultation concerne uniquement le lot 4.
La procédure est relancée suite à une procédure précédente déclarée infructueuse.

Les lots 1 à 3 et 5 à 11 ont été attribués via une précédente consultation lancée en procédure adaptée.
Le lot 12 relatif à la mise en place d'une cuisine provisoire a été lancé via Appel d'Offres et sera prochainement attribué.

L'opération vise à résoudre des problématiques techniques et fonctionnelles de la restauration. Le programme consiste à :
- Séparer nettement les locaux de la demi-pension de ceux de l'unité de production (UPC).
- Créer des espaces de stockage spécifiques et autonomes pour la demi-pension.
- Créer des locaux indépendants pour les agents de la demi-pension.
- Simplifier le circuit de distribution et aménager la chaîne de distribution en scramble.
- Relocaliser la laverie.
- Agrandir le réfectoire d'environ 400 m2 et la cafétéria d'environ 60 m2.
- Rafraîchir le réfectoire existant.

Code CPV	Lot	Désignation du Lot	Description sommaire du lot
45421100 45340000	04	Menuiseries extérieures Serrurerie	Fourniture, mise en œuvre et réalisation de : Ensembles menuisés aluminium laqué, à rupture de pont thermique - Ouvrants et exutoires de désenfumage - Jalousies métalliques avec lames fixes

Valeur estimative globale des lots : 3 100 000 euros HT.

Lieu d'exécution : Code NUTS : FR 813 - Hérault

L'avis implique des marchés publics.
Le candidat pourra soumettre une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.
Les travaux sont répartis en lots et traités par marchés séparés, chaque lot fait l'objet d'un marché unique. Un même candidat peut être attributaire de plusieurs lots.

Variantes non autorisées.

Prestations supplémentaires éventuelles : La consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

Option au sens du droit communautaire : possibilité de conclure des modifications en cours d'exécution de marchés.

Planning prévisionnel : Le délai d'exécution de l'ensemble des lots toutes phases confondues est de **15** mois à partir de la date de délivrance de l'ordre de service de commencer les travaux du premier lot à intervenir, soit le lot 02, période de préparation comprise.
Les travaux ont démarré en Février 2018.
Date prévisionnelle d'intégration du lot 04 dans le planning général de chantier : Mars 2018.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Ce marché ne se décompose pas en tranche.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :
Retenue de garantie de 3 % applicable, cf art 122 du décret 2016-360 du 25/03/16.
Remplaçable par garantie à première demande cf art 123 du décret 2016-360 du 25/03/16.
Paiements des prestations cf art 109 à 121 du décret 2016-360 du 25/03/16, le délai global de paiement démarrant à compter de la date de réception de la facture par LRA.
Financement des marchés : cf art 127 à 131 du décret n° 2016-360 du 25/03/16, par fonds publics propres de la Collectivité et par avance au Mandataire.
Marchés non inscrits dans un projet/programme financé par les fonds communautaires.
Dossier rédigé en langue française. Unité monétaire : Euro.
Aucune forme de groupement imposée.
Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement cf art 45 I du décret 2016-360 du 25/03/16.

En application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 6 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'exécution du marché du lot 04 de la présente consultation comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS SUR LA SITUATION DU CANDIDAT ET/OU DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT : CAPACITÉS TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES :
Chaque candidat individuel, ou membre du groupement, aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes cf art 48 et 49 du décret 2016-360 du 25/03/16 :

• Les candidats qui disposent d'un numéro SIRET n'ayant pas constitué de groupement et qui répondent par voie dématérialisée utiliseront le service marché public simplifié (MPS) pour présenter leur candidature à laquelle ils joindront :
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
* Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles.
* Moyens en personnel.
* Moyens en matériel.
* Capacités professionnelles.
* Si le candidat est en mesure de la fournir : Liste des travaux en bâtiment de moins de 5 ans.

• Les candidats répondant sous une autre forme devront fournir :
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/15 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/15.
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur indiquant que le candidat est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et/ou groupement et sous-traitant.
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
* Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles.
* Moyens en personnel.
* Moyens en matériel.
* Capacités professionnelles.
* Si le candidat est en mesure de la fournir : Liste des travaux en bâtiment de moins de 5 ans.

Pour présenter leurs candidatures, les candidats peuvent faire une déclaration sur l'honneur, ou utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr et joints au dossier de consultation.

PROCÉDURE DE PASSATION :
Marché passé avec une procédure adaptée cf art 22, 27 et 34 I 1 b du décret 2016-360 du 25/03/16.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :
Critères de jugement des candidatures cf art 55 du décret 2016-360 du 25/03/16 :
- Capacités financières.
- Capacités professionnelles.
- Moyens en personnel et en matériels du candidat.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS :
Critères d'attribution des marchés pour l'ensemble des lots cf art 62 du décret 2016-360 du 25/03/16 :
- Prix : pondéré à 40 %.
- Valeur technique de l'offre au regard du dossier technique : pondérée à 60 %.

MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS DE CONSULTATION :
Dossier sous forme dématérialisée : Les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation sur le site internet de la Région accessible à l'adresse : http://www.laregion.fr/Les-marches-publics-33845

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Date limite de réception des offres : Lundi 12 mars 2018 à 16 heures 00.
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES :
Remise des offres sous forme dématérialisée :
http://www.laregion.fr/Les-marches-publics-33845

Remise des offres sous forme papier ou sous support physique électronique :
LANGUEDOC ROUSSILLON AMÉNAGEMENT - 117 rue des États Généraux - CS 19536 - 34961 MONTPELLIER cedex 2 (Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Montpellier
6, rue Pitot - 34063 MONTPELLIER cedex.
Tél. : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10 -
e.mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier
6, rue Pitot - 34063 Montpellier cedex.
Tél. : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10 -
e.mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION : 15 février 2018.

Languedoc Roussillon Aménagement

SOLUTIONS DE PUBLICATION ET DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

lagazette-legales.fr

Un concept innovant et sécurisé : guichet unique de saisie assistée avec contrôles jurisprudentiels.
Une seule transmission de vos avis de publicité vers tous les supports de votre choix : BOAMP, JOUE, *La Gazette* (et tous les JAL), presse spécialisée…
Alerte email gratuite et personnalisée des 110 000 entreprises enregistrées au niveau national, dont 24 000 sont actives en Languedoc-Roussillon, en fonction de l'objet et du lieu d'exécution.
Profil acheteur permettant de satisfaire à toutes les obligations de 2010 et 2012.

SERVICE ANNONCES LÉGALES

LA GAZETTE DE MONTPELLIER
13 place de la Comédie - CS 39530 - 34960 Montpellier cedex 2
Asmâa Raki - 04 67 06 77 77 - annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

LA GAZETTE DE NÎMES
11 rue Régale - 30000 Nîmes
Marie-Laure Boyer - 04 66 58 77 77 - annonceslegales@gazettedenimes.fr

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi libre et Midi libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm/col.
Contact : **Midimédia** Tél **04.67.07.69.35** ou **04.3000.2020** – Fax **04.67.07.69.39** – Courriel : **annonces.legales@midilibre.com**

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

803979

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Hérault

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE préalable à la déclaration de projet relevant du Code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général de l'opération « Linkcity » et à la mise en compatibilité du plan d'occupation des Sols de la commune de Fabrègues

L'enquête publique a pour objet une demande de déclaration de projet relevant du Code de l'urbanisme au titre de l'article L300-6 avec mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de Fabrègues (art 153-54 du Code de l'urbanisme) pour permettre la mise en œuvre du projet « Linkcity ». Ce projet est une opération d'aménagement à dominante habitat sur les parcelles cadastrées AI 75 et AI 297, situées au sein d'une zone résidentielle.

Cette opération portée par l'opérateur Link City en bordure de l'avenue Clemenceau va permettre la production de 40 logements collectifs, composés de jardinets en rez-de-chaussée, dont 14 logements sociaux et participe au rattrapage du déficit de la commune de Fabrègues (35 %).

L'enquête publique unique, portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la modification du Plan d'occupation des Sols, se déroulera du mardi 13 mars 2018 à 09 h 00 au vendredi 13 avril 2018, à 17 h 00, soit pendant 32 jours.

M. Daniel Guiraud, officier supérieur de l'armée de l'air, retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Montpellier.

Le responsable du projet à la mairie de Fabrègues auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Mme Cécile Le Bars, directrice générale des services, téléphone 04.67.85.63.34

courriel nathalie.vivier@fabregues.fr

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité environnementale et le registre d'enquête, seront déposés, du mardi 13 mars 2018 à 09 h 00 au vendredi 13 avril 2018 à 17 heures

* à la mairie de Fabrègues – siège de l'enquête,

* Le public pourra également consulter, pendant la durée de l'enquête, le dossier sur le site :

- des services de l'État www.herault.gouv.fr

- de la mairie de Fabrègues www.fabregues.fr

- de Montpellier Méditerranée Métropole www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 3, place des Martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 (hors jours fériés).

Il sera également possible de déposer ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 13 mars 2018 à 9 heures au vendredi 13 avril 2018 à 17 heures :

* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Fabrègues,

* de les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Daniel Guiraud, « Linkcity » à la mairie de Fabrègues, 8, rue Paul-Doumer, BP 11 34690 Fabrègues

* de les adresser par courriel électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante epfabregues2018.dp@sfr.fr

Les courriels envoyés, avant et après les dates officielles de l'enquête ne seront pas pris en compte.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie de Fabrègues les :

- mardi 13 mars 2018, de 9 heures à 12 heures,

- jeudi 29 mars 2018, de 9 heures à 12 heures,

- vendredi 13 avril, de 14 heures à 17 heures.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra soit consulter, soit à ses frais obtenir communication du dossier auprès de la direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés, à la préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et à la mairie de Fabrègues, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Fabrègues devra se prononcer par délibération sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Montpellier Méditerranée Métropole sera amenée à se prononcer sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des Sols de la commune de Fabrègues dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire-enquêteur.

En l'absence de délibération de Montpellier Méditerranée Métropole, dans ce délai ou en cas de désaccord, le préfet approuvera la mise en compatibilité du plan et notifiera sa décision au maire de Fabrègues dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

Avis administratif

812007

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Hérault

C.D.A.C. - Extrait de décision

Réunie le 09 mars 2018, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Hérault a accordé à la S.C.I. PROPOM sise 20, avenue du Littoral, Le Grau-d'Agde en AGDE (34), l'extension de 233 m² d'un supermarché à l'enseigne « SUPER U », portant la surface totale de 1 500 à 1 733 m², situé à POMÉROLS (34) 2, chemin du Portou.

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 K€

811432

pays de l'or AGGLOMÉRATION

APPEL À CANDIDATURE en vue de l'attribution de convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de l'espace restauration à l'Espace Aquatique du GRAND BLEU à LA GRANDE MOTTE

Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'OR informe du lancement de l'appel à candidature en vue de l'attribution de convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de l'espace restauration à l'Espace Aquatique GRAND BLEU de LA GRANDE MOTTE.

Critères d'attribution :

- Valeur technique : 40 %.

- Montant de prix d'achat : 40 %.

- Délai : 20 %.

Retrait gratuit du cahier des charges et de ses annexes par courriel : cathy.picard@paysdelor.fr ou au siège de Agglomération du Pays de l'Or, Aéroport Montpellier Méditerranée, de 9h00 à 12h et de 14h à 17h.

Visite sur site à programmer à la demande, contacter :

cathy.picard@paysdelor.fr

La date limite de réception des offres : vendredi 06 avril 2018, à 12 heures.

811935

SPLBT SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE BASSIN DE THAU

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Société Publique Locale Bassin-de-Thau

Aménagement du parking Promenade Maréchal Leclerc à Sète

Société Publique Locale Bassin de Thau, M. Christophe CLAIR, Directeur Général, 149, quai d'Orient, BP 40405, 34204 SÈTE cedex - Tél. 04 67 46 66 56 - Mél : correspondre@aws-france.com

Web : http://www.midilibre-marchespublics.com

- Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Autre - parking.

L'avis implique un marché public.

- Objet : Aménagement du parking - Promenade Maréchal Leclerc à Sète.

- Type de marché : Travaux.

- Procédure : Procédure adaptée.

- Code NUTS : FRJ

- Durée : 6 mois.

- Description : Terrassement généraux - Voirie - Réseaux secs.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON.

- Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont refusées.

- Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40% Valeur technique de l'offre ;

60% Prix.

- Remise des offres : 30/03/18, à 17 h 00 au plus tard.

- Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

- Unité monétaire utilisée, l'euro.

- Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 03/04/18, à 16 h 00.

- Renseignements complémentaires :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON.

- Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE, 6, rue Joseph Autran, 13281 Marseille - CEDEX 06 - Tél. 04 91 15 50 50 - Fax : 04 91 54 42 90.

- Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel avant signature du marché et référé contractuel dans les conditions définies par le décret n° 2009-1456 du 27 novembre 2009 et par le décret n° 2009-1455 du 27 novembre 2009.

- Envoi à la publication le : 13/03/18.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.midilibre-marchespublics.com

809194

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
Marché de travaux

Commune de Jacou

Travaux de restauraton et réutilisation du château de Bocaud et de ses abords (château inscrit dans un parc classé Monuments Historiques) Marché n° 2 – Travaux de restauration et réutilisation du château

- Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de JACOU.

- Lieu d'exécution : Jacou

- Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation. Les soumissionnaires peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre de groupement

- Procédure : procédure adaptée - article 27 du décret 2016-360

- Décomposition en lots :

Lot 1 : Installation de chantier & travaux préparatoires.

Lot 2 : Structure métallique – menuiserie métallique.

Lot 3 : Structure bois – charpente bois.

Lot 4 : Couverture – étanchéité.

Lot 5 : Menuiseries extérieures bois.

Lot 6 : Cloisonnement – doublage.

Lot 7 : Electricité courants forts – courants faibles.

Lot 8 : Génie climatique – plomberie.

Lot 9 : Ascenseur.

Lot 10 : Parquet – menuiseries intérieures.

Lot 11 : Peintures.

Lot 12 : Dallage pierre – sols durs – marbrerie – restauration cheminées.

- Visite sur site obligatoire : 3 dates au choix : les 21, 28 mars et 3 avril 2018. Modalités détaillées dans règlement de consultation.

- Délai d'exécution du marché : 15 mois à compter de l'ordre de service.

- Date prévisionnelle de commencement des travaux : mai 2018.

- Date limite de réception des offres : jeudi 5 avril 2018 à 12 heures.

- Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception.

- Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises : Dossier à télécharger à l'adresse suivante : https://marches.montpellier3m.fr

- Adresse où les offres doivent être transmises : Mairie de Jacou, rue de l'Hôtel de Ville - 34830 JACOU.

Transmission par lettre recommandée avec accusé de réception ou dépôt contre récépissé.

Transmission par voie électronique autorisée.

- Justifications à produire quant aux qualités et capacités : Détaillées dans le règlement de consultation

- Renseignements : Toute demande est à formuler sur la plateforme https://marches.montpellier3m.fr

- Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier 6, rue Pitot CS 99002, 34063 Montpellier Cedex.

- Date d'envoi à la publication : 15 mars 2018.

VIE DES SOCIÉTÉS

Modification

811413

PACTIMO
SAS au capital de 680 000 €

Siège social : 80, place Ernest-Granier - Étoile Richter - CS 19501 - 34960 Montpellier - 439 754 094 RCS MONTPELLIER.

L'A.G.O. du 8/12/2017 a décidé de nommer, en qualité de membre du comité de direction, Mme Béatrice LIÈVRE-THIÉRY demeurant 7, avenue de Camoens, 75016 PARIS, en remplacement de M. Pierre SOREL.

Par lettre du 8/12/2017, il a été pris acte de la nomination de Mme Béatrice LIÈVRE-THIÉRY en qualité de représentant permanent de SOGEPROM, président, en remplacement de M. Pierre SOREL.

Modification au RCS de Montpellier.

Crédibilisées par l'environnement rédactionnel du journal…

les pages "Annonces Classées"

attirent les lecteurs réguliers mais aussi les lecteurs occasionnels…

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Succession

794395

SUCCESSION VACANTE

D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Hérault, 334, allée Henri-II-de-Montmorency, 34954 Montpellier, curateur de la succession de M. YADE MAVA, décédé le 24 mars 2016, à Béziers (Hérault) a établi le compte de la sucession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Référence : 0348021172/MG.

811854

SUCCESSION VACANTE

D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Hérault, 334, allée Henri-II-de-Montmorency, 34954 Montpellier, curateur de la succession de Mme VICENS Françoise, décédée le 10/04/2009, à Pignan (34) a établi le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Référence : 0343604428.

795240

SUCCESSION VACANTE

D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Hérault, 334, allée Henri-II-de-Montmorency, 34954 Montpellier, curateur de la succession de Mme MONDEJAR PEREZ Virtudes, décédée le 25 juillet 2015, à MONTPELLIER (34) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Référence : 0348012529/MG.

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution.
Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

AVIS D'OBSÈQUES

CASTRIES.

L'Avenir Castriote
a le regret de faire part du décès
de son ancien président et président d'honneur

Monsieur François MONTOYA
père de FABIENNE, trésorière du club

Tous les membres de l'association présentent leurs sincères condoléances à la famille.
Les obsèques auront lieu le vendredi 16 mars 2018, à 14 h 30, en l'église de Castries.

PÉROLS.

Michèle MONTELS et son fils Cédric DENGERMA ;
Marie-Hélène et Alain BERNARD
ainsi que leurs fils Thibaud et David BONNET ;
son frère, sa sœur, neveux et nièces;
parents et alliés
ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur Alain MONTELS

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 mars 2018, à 10 heures, en l'église Saint-Sixte de Pérols.
Visites à la chambre funéraire Bertrand de Palavas.

P.F. BERTRAND
PALAVAS LES FLOTS
04.67.68.23.16

MONTAGNAC, CAUX, ADISSAN.

Erratum :
Dans l'avis passé concernant les obsèques de

Monsieur Yvon ALBIGNAC

qui auront lieu le vendredi 16 mars 2018, à 10 heures, en l'église de Montagnac, il fallait lire :
décédé à l'âge de 83 ans.

CAUX.

Sa famille ;
parents et alliés
ont la tristesse de faire part du décès de

Jocelyne LALLEMENT

survenu à l'âge de 92 ans
Les obsèques auront lieu le vendredi 16 mars 2018, à 14 h 30, en l'église de Caux, suivies de la crémation au Pech Bleu de Béziers.

RIOLS.

Mme Anne LIGNON, son épouse ;
Jérome, Fabrice, Sylvain, Sébastien et Virginie,
ses enfants ;
ses petits-enfants, gendres et belles-filles ;
ses sœurs, ses beaux-frères et belle-sœur ;
parents et alliés ;
ses nombreux amis
ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Robert LIGNON

survenu le 13 mars 2018, à l'âge de 68 ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 16 mars 2018, à 10 heures, en l'église de Riols, suivies de l'inhumation au cimetière local.

LE POUGET, SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS.

M. Claude BARTHES, son époux ;
Mme Céline BARTHES, sa fille ;
Mme Ange BARTHES, sa sœur ;
M. et Mme André DELORT, son frère et sa belle-sœur;
parents et alliés
ont la tristesse de faire part du décès de

Madame Annie BARTHES

Les obsèques auront lieu le vendredi 16 mars 2018, à 15 heures, en l'église du Pouget, suivies de l'inhumation au cimetière de Bélarga.

P.F. MARBRERIE CLERMONTAISE
VANDENHOECK - VIGROUX
CLERMONT L'HERAULT
04.67.96.09.91

MAGALAS, BESSAN.

M. René BRIGUIBOUL, son époux ;
ses enfants,
M. et Mme Guy et Suzy ALBERT,
M. et Mme Bernard et Denise BRIGUIBOUL,
M. et Mme Bruno et Katia BRIGUIBOUL ;
ses petits-enfants, Caroline, Sophie, Matthieu, Nicolas, Marielle, Audrey, Joris, Astrid, Pierre Loïc ;
ses arrière-petits-enfants, Juliette, Léa, Ruben, Morgan, Margo, Yanis, Zadig
ont la douleur de faire part du décès de

Madame Lucette BRIGUIBOUL
née CROS

survenu à l'âge de 85 ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 16 mars 2018, à 15 heures, en l'église Saint-Laurent à Magalas.

SÈTE.

Les familles LLOPIS, LONGONE, LAISNE, GOMEZ
ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur Edouard LLOPIS

à l'âge de 83 ans.
La bénédiction aura lieu le vendredi 16 mars 2018, à 8 h 30, au complexe funéraire de Sète, suivie de la crémation.
Ni fleurs, ni couronnes.

ville de SETE

P.F MUNICIPALES DE SETE
COMPLEXE FUNERAIRE DE THAU
TEL : 04.67.51.87.10

AVIS D'ATTRIBUTION

PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE PLOMBERIE DE L'AGENCE POMPIGNANE

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
Mme Claudine FRÊCHE - Directrice Générale.
407, avenue du Professeur E. Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.
Tél. : 04 99 52 75 00.
Mèl : smarches@acmhabitat.fr
Web : http://www.acmhabitat.fr

OBJET : Petits travaux d'entretien de plomberie de l'agence Pompignane.

Référence acheteur : 2017-136.
Nature du marché : Travaux.
Procédure adaptée.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 60 % : Prix.
• 40% : Valeur technique.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
Nombre d'offres reçues : 5.
Date d'attribution : 19 février 2018.
Marché n° : 18-0009-3225.
EGCP/BSO - 1247, avenue de la Pompignane - 34000 MONTPELLIER.
Montant HT de 30 000,00 à 120 000,00 euros.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :
À titre indicatif, le montant BQT est de 45 052 euros HT.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 07 mars 2018.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

ADDITIF

Suite à l'annonce légale parue dans La Gazette de Montpellier N° 1548 du jeudi 15 février 2018 concernant le transfert de siège social de la SCCV LES PINS DE NAPOLEON, il convient d'ajouter : "Immatriculation au RCS de Montpellier".

AVIS D'ATTRIBUTION

RÉSIDENCE ORIGAMI - 28 LOGEMENTS COLLECTIFS ZAC DES GRISETTES RELANCE DU LOT SERRURERIE

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
Mme Claudine FRÊCHE - Directrice Générale.
407, avenue du Professeur E. Antonelli - CS 15590
34074 MONTPELLIER cedex 3.
Tél. : 04 99 52 75 00.
Mèl : smarches@acmhabitat.fr
Web : http://www.acmhabitat.fr

OBJET : Résidence Origami - 28 logements collectifs - ZAC des Grisettes Relance du lot Serrurerie.

Référence acheteur : 2017-130.
Nature du marché : Travaux.
Procédure adaptée.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• 60 % : Prix.
• 40 % : Valeur Technique.

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Montpellier
6, rue Pitot
34063 MONTPELLIER cedex.
Tél. : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10.
greffe.ta-montpellier@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
Nombre d'offres reçues : 6.
Date d'attribution : 28 février 2018.
Marché n° : 18-0012-3227.
SARL CROS ET DELMAS - ZI de Vergonhac
12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON.
Montant HT : 186 200,00 euros.

ENVOI À LA PUBLICATION : le 07 mars 2018.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://marches-publics.acmhabitat.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET RELEVANT DU CODE DE L'URBANISME PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION "LINKCITY" ET À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE FABRÈGUES

RAPPEL

L'enquête publique a pour objet une demande de Déclaration de Projet relevant du Code de l'Urbanisme au titre de l'article L300-6 avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues (art 153-54 du Code de l'Urbanisme) pour permettre la mise en œuvre du projet "Linkcity". Ce projet est une opération d'aménagement à dominante habitat sur les parcelles cadastrées AI 75 et AI 297, situées au sein d'une zone résidentielle. Cette opération portée par l'opérateur Link City en bordure de l'avenue Clémenceau va permettre la production de 40 logements collectifs, composés de jardinets en rez-de-chaussée, dont 14 logements sociaux et participe au rattrapage du déficit de la commune de Fabrègues (35 %).
L'enquête publique unique, portant à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la modification du Plan d'Occupation des Sols, se déroulera du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00, soit pendant 32 jours.

Monsieur Daniel GUIRAUD, officier supérieur de l'armée de l'air, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du projet à la mairie de Fabrègues auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Madame Cécile LE BARS, Directrice Générale des Services, téléphone 04 67 85 63 34 courriel nathalie.vivier@fabregues.fr

Les pièces du dossier, l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête, seront déposés, du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00 :
• à la mairie de Fabrègues - siège de l'enquête,
• Le public pourra également consulter, pendant la durée de l'enquête, le dossier sur le site :
- des services de l'État www.herault.gouv.fr
- de la mairie de Fabrègues www.fabregues.fr
- de Montpellier Méditerranée Métropole www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des Martyrs de la Résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Il sera également possible de déposer ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 13 mars 2018 à 09h00 au vendredi 13 avril 2018 à 17h00 :
• sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Fabrègues,
• de les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Daniel GUIRAUD, "Linkcity" à la Mairie de Fabrègues, 8 rue Paul Doumer - BP 11 34690 FABRÈGUES,
• de les adresser par courriel électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante epfabregues2018.dp@sfr.fr

Les courriels envoyés, avant et après les dates officielles de l'enquête ne seront pas pris en compte.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors des permanences à la mairie de Fabrègues les :
- mardi 13 mars 2018 de 09h00 à 12h00,
- jeudi 29 mars 2018 de 09h00 à 12h00,
- vendredi 13 avril 2018 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture pourra soit consulter, soit à ses frais obtenir communication du dossier auprès de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Environnement et à la mairie de Fabrègues, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.
Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Fabrègues devra se prononcer par délibération sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Montpellier Méditerranée Métropole sera amenée à se prononcer sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur.

En l'absence de délibération de Montpellier Méditerranée Métropole, dans ce délai ou en cas de désaccord, le Préfet approuvera la mise en compatibilité du plan et notifiera sa décision au maire de Fabrègues dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

AVIS DE PROROGATION D'UNE SOCIÉTÉ

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 30/09/2017, la SCI LA LUMA au capital de 2 000 euros ; siège social 6 impasse de l'Orangerie 34070 MONTPELLIER ; RCS Montpellier : 443 579 156 ; Objet social : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Gérance : Mme Nicole LAURENTI demeurant 6 impasse de l'Orangerie - 34070 MONTPELLIER ; proroge sa durée à 99 ans.

ACTE SSP du 20/02/2018, constitution d'une société. Forme : SARL. Dénomination : LE BLÉ D'OR Siège : 25 allée J.F Lesueur - ZI Mas d'Astre 34070 MONTPELLIER. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros. Objet : Boulangerie, Pâtisseries, Biscuiterie, Restauration Rapide, Traiteur. Gérance : M. Salim EL CHAMI demeurant 112 rue d'Astier de la Vigerie 34070 MONTPELLIER. R.C.S MONTPELLIER.

Suite à l'annonce légale parue dans La Gazette de Montpellier N° 1550 du jeudi 01/03/2018 concernant la dissolution anticipée de la SARL JEAN MOULIN 26, il convenait de lire "à compter du 30/12/2017" au lieu de "à compter du 31/12/2017".

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-BRÈS

RAPPEL

Par arrêté n° MAR2018-0064, abrogeant l'arrêté n° A2017-247, Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du lundi 12 mars 2018 à 9h00 et jusqu'au vendredi 13 avril 2018 à 18h00 inclus** (soit 33 jours consécutifs), portant sur le projet de modification n° 1 du PLU, afin de procéder à des modifications d'ordre rédactionnel et graphique du PLU, en vue notamment d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU0 située à l'entrée du village pour conforter le pôle économique de la ZAC Cantaussel.
Conformément à la décision de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 22/12/2017, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.
Par décision n° E17000133/34 en date du 03/01/2018, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Jean JORGE, Ingénieur divisionnaire des TPE retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Saint-Brès (Place de la Ramade - 34670 SAINT-BRÈS) et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 place Zeus - 34961 MONTPELLIER). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de Saint-Brès (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h), et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (du lundi au vendredi de 8h à 18h). Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques) et sur le site internet de la Commune (http://www.ville-saintbres.fr). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h à 18h.
Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le Commissaire Enquêteur durant toute la durée de l'enquête :
- Par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse indiquée ci-dessous : "M. le Commissaire Enquêteur - Projet de modification n° 1 du PLU de Saint-Brès - Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus - CS 39556 34961 MONTPELLIER cedex 2" ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : saintbresm1@montpellier3m.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences, seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, en mairie et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques.
Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Saint-Brès le lundi 12 mars 2018 de 09h à 12h, le jeudi 29 mars 2018 de 15h à 18h et le vendredi 13 avril 2018 de 15h à 18h.
La personne responsable du projet de modification n° 1 du PLU de la Commune de Saint-Brès est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Projet et Planification Territoriale (DIPPT - 04 67 13 60 24) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.
À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.
Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en mairie de Saint-Brès, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU de Saint-Brès, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Monsieur Daniel GUIRAUD
Commissaire enquêteur

A Fabrègues, le 16 avril 2018

P/O

MAIRIE DE FABREGUES (HERAULT)

ARRIVE LE

16 AVR. 2018

MAIRIE DE FABREGUES
34690 - FRANCE

Monsieur le maire
Commune de Fabrègues

Objet : Rapport d'enquête relatif à la Déclaration de Projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général de l'opération "Linkcity" et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues.

Monsieur le maire,
A l'issue de l'enquête qui m'a été confiée par le tribunal administratif pour la Déclaration de Projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général de l'opération "Linkcity" et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues, j'ai l'honneur de vous présenter ci-dessous la synthèse des observations adressées par courrier postal ou électronique ou mentionnées par le public sur le registre d'enquête.

Je vous demanderai de bien vouloir m'apporter sous quinze jours maximum, les réponses point par point aux questions posées sur les remarques formulées qui intéressent directement le projet (réponse par courrier électronique avec fichier sous format Word et courrier postal souhaitée).

1 - Concernant les observations consignées sur le registre :

- Mme GAPIHAN : parcelle n° 252 - Domiciliée Avenue 56 Georges CLEMENCEAU.

  Mme GAPIHAN souhaite être informée de la hauteur des bâtiments ainsi que la composition du plan de façades des appartements qui seront situés en vis de sa propriété.
  Cette personne s'inquiète également de la nature de l'écran végétal qui sera réalisé pour la réduction des nuisances visuelles avec le voisinage.

  Le promoteur doit donner les réponses à ce questionnement et fournir les éléments nécessaires à la preuve de son engagement.

  - Réponse :

- Monsieur CHASTAN propriétaire sur l'arrière du projet demeurant 21 rue des cigales émet une réserve au sujet de l'évacuation des eaux pluviales étant donné qu'il y a quelques années, l'ancien propriétaire de la parcelle destinée au projet, a comblé un

fossé sur l'arrière de la parcelle occasionnant de ce fait une inondation des villas jouxtant la parcelle.

Il apparait comme indispensable que le promoteur apporte des éléments relatifs à la gestion des eaux pluviales sur ce projet et notamment sur l'arrière de la parcelle concernée.

- Réponse :

➢ Madame Lydie MARTINEZ domiciliée 56 avenue Georges CLEMENCEAU, parcelle n° 297, est venue consigner sur le registre, en complément de son courrier adressé au commissaire enquêteur, son intention de ne pas vendre au promoteur la parcelle n°297 comprise dans le projet initial. Elle rappelle également l'existence d'une servitude qui dessert les habitations de messieurs FOUROUX et BERNAT ainsi que son habitation.

- Réponse :

2 - Remarque formulée par le Commissaire enquêteur

Madame Lydie MARTINEZ domiciliée 56 avenue Georges CLEMENCEAU, parcelle n° 297, déclare son intention de ne pas vendre au promoteur la parcelle n°297 comprise dans le projet initial.

Si cette annonce surprenante, qui survient au cours de l'enquête, n'altère pas à mon sens l'économie générale au sens de la déclaration de projet, elle induit cependant l'observation suivante.

Compte tenu de l'impossibilité de modifier le projet pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur souhaite connaitre, avant d'émettre son avis, d'une part la viabilité du projet repensé sans l'utilisation de cette parcelle et d'autres part, les modifications que cela va entraîner en termes du nombre de logements et d'aménagements dans le respect de la proposition de mise en compatibilité du POS remanié pour ce projet.

A savoir, qu'aucune observation n'a été déposée sur la boite de courrier électronique dédiée à l'enquête.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'expression de mes sincères salutations en vous remerciant pour la coopération active des personnes en charge du projet et de l'accueil cordial qui m'a été réservé durant cette enquête.

Daniel GUIRAUD
Commissaire enquêteur

De : LINKCITY SUD-EST

A : Monsieur Daniel GUIRAUD
Commissaire enquêteur

Mairie de FABREGUES
8 Rue Paul Doumer
34690 Fabrègues

Copie : Mme Céline LE BARS
Directrice Générale des Service
Ville de FABREGUES

Objet : réponses aux questions posées dans le rapport d'enquête relatif à la Déclaration de Projet relevant du code de l'urbanisme portant sur l'intérêt général de l'opération « Linkcity » et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Fabrègues.

Montpellier, le 24 avril 2018

Monsieur,

Nous avons bien reçu les questions que vous nous avez adressées le 16 avril dernier à la suite de l'enquête publique préalable à la mise en compatibilité du POS de la ville de Fabrègues en vue de réaliser une opération immobilière que nous portons.

Vous trouverez ci-après nos réponses à vos questions et nous tenons à votre disposition pour apporter tout complément d'information

Bien cordialement,

Aymeric DE ALEXANDRIS

Directeur Territorial
Languedoc-Roussillon Provence-Alpes

REPONSES AUX QUESTIONS SOULEVEES PAR L'ENQUETE PUBLIQUE

MARDI 13 MARS – MME GAPIHAN, PARCELLE 252, 56 BIS AV. CLEMENCEAU

Mme GAPIHAN souhaite être informée de la hauteur des bâtiments ainsi que la composition du plan de façades des appartements qui seront situés en vis-à-vis de sa propriété. Cette personne s'inquiète également de la nature de l'écran végétal qui sera réalisé pour la réduction des nuisances visuelles avec le voisinage. Le promoteur doit donner les réponses à ce questionnement et fournir les éléments nécessaires à la preuve de son engagement.

Réponses :

1) D'une manière générale, dans un souci de minimisation de leur impact visuel, les bâtiments ont été conçus autant que possible en toiture terrasse permettant une réduction de la hauteur des constructions à 6,53 m par rapport au terrain naturel (23 % de moins que la hauteur maximum autorisé par le règlement d'urbanisme à 8,50 m), soit une altimétrie à 41.89 NGF.

   Ce toit-terrasse, constituant la majorité du vis-à-vis depuis la maison de Mme GAPIHAN, seul type de toiture visible depuis le jardin au sud et la piscine, permet au bâtiment projeté d'être d'une hauteur inférieure à la construction existante sur la parcelle (42.18 NGF).

   Toutefois, le règlement d'urbanisme imposant la mise en œuvre de toitures en tuiles sur une partie du projet (altimétries : égout à 41.55 NGF et faîtage à 43.07 NGF) et notamment aux extrémités des bâtiments, celles-ci ont été conçues sans murs pignons (toitures à quatre pentes) et ont été placées de telle sorte qu'elles soient le moins visibles possible depuis les terrasses des riverains et en particulier du jardin de Mme GAPIHAN (voir ci-dessous).

   Ces indications altimétriques figureront clairement dans le dossier de permis de construire.

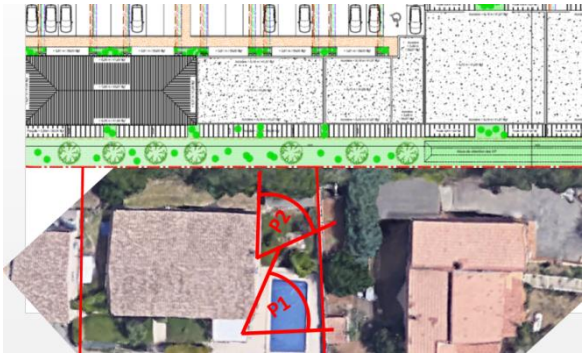

P1 – *Vue depuis le jardin de la parcelle AI 252*

P2 – *Vis-à-vis avec la construction existante située sur la parcelle AI 75 (projet)*

2) Le site bénéficie d'un écran végétal existant en limite séparative sud-ouest avec la parcelle AI 295. Cette barrière est prévue maintenue (cette indication figurera dans le dossier de permis de construire, pièce PC2) et développée pour se prolonger le long de la limite séparative entre la parcelle AI 75 et la parcelle AI 252 (dans les limites de hauteur autorisées par l'article 671 du Code Civil pour une haie plantée en limite séparative). En complément de cet écran végétal, la bande de 4 m d'inconstructibilité par rapport à la limite séparative n'est pas prévue affectée aux logements mais réservée aux espaces communs aménagés.

3) Par ailleurs, les logements prévus en vis-à-vis du domicile de Mme GAPIHAN seront de type maisons individuelles groupées en R+1. Le rez-de-chaussée accueillera les séjours et/ou cuisine ouvrant sur des terrasses privatives d'une largeur de 2 m. Les chambres située au 1er niveau ne disposeront ni de terrasses, ni de balcons.

Vous trouverez en pièce jointe le projet de plans de permis de construire

4) Enfin, nous vous précisons que dans une démarche de concertation avec les riverains, nous avons présenté le projet initial à Mme GAPIHAN le 30 juin 2017 avant le lancement de la procédure de mise en compatibilité du POS et une version actualisée, très proche de l'actuel projet de permis de construire, le 29 mars 2018.

MARDI 20 MARS – M CHASTAN, 21 RUE DES CIGALES

Monsieur CHASTAN, propriétaire sur l'arrière du projet demeurant 21 rue des Cigales, émet une réserve au sujet de l'évacuation des eaux de pluie étant donné qu'il y a quelques années l'ancien propriétaire de la parcelle destinée au projet a comblé un fossé sur l'arrière de la parcelle occasionnant de ce fait une inondation des villas jouxtant la parcelle. Il apparaît comme indispensable que le promoteur apporte des éléments relatifs à la gestion des eaux pluviales sur ce projet et notamment sur l'arrière de la parcelle concernée.

Réponse :

Une attention toute particulière a été portée à la gestion des eaux pluviales tout au long du développement de l'opération. Il est ainsi prévu :

- une opération de terrassement d'ensemble afin d'aplanir le terrain à une altimétrie de 35,36m NGF + forme de pente vers l'avenue Clémenceau. Il sera ainsi créé un unique bassin versant en direction de l'avenue Clémenceau où l'intégralité des eaux pluviales sera évacuée dans le collecteur existant. Ces indications d'altimétrie figureront dans le dossier de permis de construire (plans masse et plans VRD).

- la mise en place de dispositifs de rétention des eaux pluviales dans des proportions supérieures aux besoins propres de la parcelle. L'opération va ainsi être en mesure de stocker 120 L/m² imperméabilisé conformément aux préconisations locales. Ce stockage sera réalisé d'une part sur les toitures terrasses et d'autre part sur dans des noues paysagères (espaces verts) situées le long de l'avenue Clémenceau et en limite séparative sud-ouest.

A noter que la MISE 34 effectue une vérification de la conformité des dispositifs mis en œuvre et doit donner un accord favorable à toute délivrance de permis de construire. Un bureau d'étude spécialisé dans la gestion des fluides (la société BETEM) a été spécifiquement missionné sur cette question et une notice hydraulique précisant les modalités de gestion des eaux pluviales sur l'intégralité de la parcelle sera jointe au dossier de permis de construire (pièce annexe).

MERCREDI 14 MARS – MME MARTINEZ, PARCELLE 297, 56A AV. CLEMENCEAU

Madame Lydie MARTINEZ domiciliée 56 avenue Georges CLEMENCEAU, parcelle n°297, est venue consigner sur le registre, en complément de son courrier adressé au commissaire enquêteur, son intention de ne pas vendre au promoteur la parcelle n°297 comprise dans le projet initial. Elle rappelle également l'existence d'une servitude qui dessert les habitations de messieurs FAURENT et BERNAL ainsi que son habitation.

Réponse :

Nous avions initialement engagé des discussions avec Mme MARTINEZ en vue de l'acquisition de la parcelle AI 297. Ces discussions n'ayant finalement pas abouti, l'assiette foncière de notre projet est donc, désormais, uniquement constituée de la parcelle AI 75.

La parcelle AI 297 ayant été envisagée comme une surface d'espaces verts non construits dans le cadre de la présente opération, son retrait du périmètre du projet n'a d'incidence ni sur l'architecture, ni sur le projet de mise en compatibilité du POS, ni sur l'opération immobilière telle que décrite dans la Déclaration de Projet et ne présente donc aucun caractère substantiel. Le nombre de logements sociaux projeté est maintenu à 14 conformément à la Déclaration du Projet et ceux-ci représenteront au moins 35 % des logements construits dans le cadre de l'opération. L'intérêt général du projet n'est donc nullement affecté par cette modification.

Vous trouverez en annexe le projet de permis de construire mettant en évidence la viabilité du projet et le respect de l'intégralité des dispositions d'urbanisme applicables (nombre de logements sociaux, surface de plancher, respect des prospects, nombre de places de stationnement, surface d'espaces communs aménagés, etc.).

Nous avons bien identifié la présence d'une servitude de passage supportée par la parcelle AI 297 (appartenant à Mme MARTINEZ) au bénéfice des époux FAURENT (parcelle AI 295) et BERNAL (parcelle AI 283). Cette indication est toutefois sans objet dans le cadre du Projet réduit à la seule parcelle AI 75.